

IMCA Pour la DG EAC, Unité C1
Etude n° DG EAC/34/01
Identification et évaluation des flux économiques et financiers du
cinéma en Europe et comparaison avec le modèle américain

ANNEXES

Avertissement

La Commission européenne
Direction Générale Education et Culture

Ni la Commission des Communautés Européennes, ni quiconque agissant sous la responsabilité de celle-ci ne peut être tenu responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du présent rapport.

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs. Ce rapport ne reflète pas nécessairement la position de la Commission et la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'exactitude des informations présentées.

Reproduction autorisée avec mention obligatoire de la source.

<u>I. REMERCIEMENTS</u>	1
<u>II. GLOSSAIRE</u>	6
<u>III. PAYSAGES AUDIOVISUELS NATIONAUX EN 2001</u>	8
<u>IV. DÉTAIL DES FICHES FILM</u>	10
<u>V. DESCRIPTION DES SYSTEMES DE DÉDUCTION FISCALE EN ALLEMAGNE, EN FRANCE, EN GRANDE-BRETAGNE ET EN IRLANDE</u> 14	
<u>Allemagne</u>	15
<u>France</u>	16
<u>Grande-Bretagne</u>	18
<u>Irlande</u>	20
<u>Autres pays européens</u>	22
<u>VI. DETAIL DES DIFFERENTS SYSTEMES DE SOUTIEN PAR PAYS</u>	23
<u>VII. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES FONDS DE SOUTIEN NATIONAUX</u>	41
<u>VIII. FICHES DE TRAITEMENT DES DONNEES FILM PAR FILM</u>	53
<u>IX. TAUX DE CONVERSION EN EUROS RETENUS POUR L'ETUDE</u> ..	64
<u>X. DESCRIPTION DES PROFILS TYPES DES FILMS AMERICAINS</u>	65
<u>XI. DESCRIPTION DE PROFILS DE FILMS CARACTERISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON EUROPEEN</u>	78
<u>XII. SOURCES</u>	87

I. REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans la compréhension et la collaboration de plus de 150 entreprises européennes de production, de distribution et d'exportation, filiales de diffuseurs, agents de vente exploitants. Les auteurs de cette étude remercient très chaleureusement les professionnels du secteur et leurs collaborateurs, qui ont fait confiance à la Commission Européenne en soutenant ce travail et en fournissant les informations demandées.

Ils se reconnaîtront dans ces lignes.

Nous souhaitons aussi remercier les différentes institutions européennes et nationales qui ont contribué à cette recherche en apportant les informations et leur connaissance du secteur sans lesquelles ce travail n'aurait pas eu avoir toute sa pertinence.

ACEECA

- Jacques-Georges Bitoun, Esq., Président

AMERICAN FILM MARKET ASSOCIATION (AFMA)

- Lawrence Safir, Directeur du bureau européen

ALBIÑANA & SUAREZ DE LEZO, CABINET D'AVOCATS

- Santiago Mediano, Associé
- Elodie Carrère, Avocate

AMBASSADES DE FRANCE À L'ÉTRANGER

- Yoel Dahan, Attaché audiovisuel en Espagne
- Frédéric Pinard, Attaché audiovisuel en Pologne
- Sébastien Msika, Attaché audiovisuel en Italie
- Hélène Conand, Attachée audiovisuel en Allemagne
- Annie Claude Durm, Attachée audiovisuel en Bulgarie

ARP

- Pascal Rogard, Délégué général
- Michel Gomez, Délégué général adjoint

ASSOCIATION FILMS 20

- Georgia Tornow, Secrétaire générale
- Dagmar Meyer, Responsable de la sélection des films Allemand

CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE (FRANCE)

- David Kessler, Directeur général
- François Hurard, Directeur du cinéma
- Benoit Danard, Directeur des études

COFICINÉ

- Didier Duverger Directeur général
- Christophe Vidal, Directeur

EURIMAGES

- Renate Roginas, Secrétaire générale
- Roberto Olla, Administrateur

EUROPA CINEMAS

- Claude Eric Poiroux, Délégué général

FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DISTRIBUTEURS

- Antoine Virenque, Délégué général

**FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
PRODUCTEURS DE FILMS**

- André Chaubeau, Directeur général

FESTIVAL DE CANNES

- Véronique Cayla, Directrice générale
- Jérôme Paillard, Délégué général du marché international du film

GERMAN FILM EXPORT

- Christian Dorsch, Délégué général

GIMAGES

- Sébastien Beffa, Directeur général

LADY FILM

- Claudia Bedogni, Responsable des acquisitions et des relations internationales

MOTION PICTURE ASSOCIATION OF AMERICA

- Chris Marcich, CEO Brussels office
- Jimmy Katz, Vice-président

NORWEGIAN FILM FUND

- Nils Klevjer Aas, Conseiller spécial
- Just Balstad, Chargé de mission audiovisuel auprès du Ministère de la Culture

OBC (GROUPE ABN AMRO)

- Didier Kunstlinger, Vice-Président
- Nathalie Toulza-Madar, Chargée de mission auprès de la Direction générale et Directeur adjoint Soficas

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

- Dr André Lange, Expert

PACT

- Bertrand Moullier, Délégué adjoint

PROGRAMME MEDIA

- Jacques Delmoly, Chef d'unité
- Anne Boillot, Responsable de la distribution
- Hughes Beckaert, Responsable du développement
- John Dick, Directeur du bureau d'assistance technique D&S

SACD

- Débora Abramowicz, Directeur des affaires internationales

SPI

- Marie Masmonteil, Présidente

UNIFRANCE FILM

- Patrick Lamassoure, Directeur des études et de la prospective

WALLONIE BRUXELLES IMAGES

- Rudi Barnet, expert audiovisuel

Nous tenons également à remercier l'ensemble des MediaDesks européens

II. GLOSSAIRE

Above the Line: tous les coûts liés au casting principal, à la réalisation et à l'écriture du film.

Below the Line: Tous les coûts administratifs, les frais financiers et techniques, impôts et taxes.

Blockbuster : Film à succès au Box office (BO). Par extension, désigne parfois les films dans lesquels les grands studios investissent des sommes importantes.

BO : Box Office, recettes réalisées en salle par un film.

Collecting agencies: sociétés chargées de suivre l'exploitation d'un film auprès des sociétés qui exploitent les droits et qui se chargent ensuite de la remontée de recettes et de la répartition entre les ayants droits.

Deferments : Investissement en participation des salaires et rémunérations de certains intervenants principaux (acteurs réalisateurs, certains techniciens et parfois le producteur délégué). Le *deferment* implique des droits sur les recettes du film.

Deficit financing: partie du coût du film qui n'est pas financée par les différents apports.

Direct to video: sur le marché américain, films qui sont produits pour le marché de l'édition vidéo ou DVD, sans passage par la salle, et qui peuvent trouver leur rentabilité uniquement sur ce marché.

Gross profit : bénéfices bruts (avant répartition).

Guild : aux Etats-Unis, syndicat professionnel représentant une catégorie d'intervenants dans l'industrie du film (acteurs, auteurs, musiciens).

Making of: le film du film, reportage documentaire sur le film les acteurs, le tournage, le chutier (scènes non montées). Les making-off prennent de plus en plus d'ampleur avec le succès des modes de diffusion interactifs, au premier plan desquels l'essor du DVD.

NVOD (*near vidéo on demand*) système de commercialisation auprès du public des films à la demande mais préprogrammés sur des canaux spéciaux

Out put deals: accord commercial par lequel un détenteur de droits importants (en général un studio) signe une vente globale forfaitaire pour un ensemble de films. Ce type d'accord permet avant tout au vendeur de vendre un lot dans lequel il y a les blockbusters et toute une série de petits films et téléfilms qui sans cela trouveraient difficilement leur place sur le marché

Overedge : l'ensemble des recettes qui reviennent à un ayant-droit (producteur) au delà du minimum garanti qui lui a été versé.

P&A (*print and advertising*) frais de publicité et de promotion marketing engagés lors du lancement d'un film.

Private equity investor: investisseur financier qui prend des pourcentages sur tout ou partie des recettes en contrepartie de son investissement.

Residuals: droits dérivés ou, dans le cas des guilds les droits qu'elles exigent pour leurs ayants-droit auprès des producteurs (musique, droits vidéo, droits sur l'exploitation internationale)

ROW (*rest of the world*) : recettes réalisées sur tous les pays sauf aux Etats-Unis dans la comptabilité des films américains.

Sales agent: agent de ventes internationales (exportateur).

Sequel : Suite d'un film à succès.

Slate : groupe de projets de films de cinéma qui sont traités ensemble, par exemple pour le financement ou le développement.

Strike Price : coût réel du film, c'est-à-dire les frais qu'il faut engager réellement en cash pour le produire.

Teasing : pratique de marketing qui consiste à adresser au public une série longue de messages brefs qui annoncent une sortie.

VOD (*vidéo on demand*): même système que la NVOD, mais plus souple dans la mesure où le téléspectateur peut acheter des films dans une bibliothèque de films sans être lié par la programmation du service.

III. PAYSAGES AUDIOVISUELS NATIONAUX EN 2001

Pays	Chaînes publiques en clair	Chaînes privées en clair	Réseaux cryptés	Chaînes régionales	Equipement satellite (%)	Equipement câble (%)
Allemagne	3	15	2	13	27	57
Autriche	2	3	-	2	37	38
Belgique	4	1	2	12	6	95
Bulgarie	2	-	-	2	11	18
Danemark	4	4	4	1	17	63
Espagne	2	2	2	10	7	4
Finlande	3	2	1	-	7	7
France	4	2	1	-	-	
Grande-Bretagne	2	3	4	15	17	12
Grèce	3	2	1	60	-	-
Hongrie	1	3	1	3	19	40
Islande	-	-	-	-	-	-
Italie	3	4	2	-	4	-
Norvège	2	3	1	-	18	42
Pays-Bas	3	4	1	-	4	95
Pologne	2	2	2	24	17	25
Portugal	2	2	2	-	9	14
Rép. Tchèque	2	3	-	3	4	33
Roumanie	2	3	-	3	4	33
Slovaquie	2	2	-	-	18	26
Suède	3	2	2	-	24	40
Turquie	-	-	-	-	-	-
US	2	6	19	1000	-	67
Source Unifrance films France						

euros,	1997	1998	1999	2000	2001
20	74,10	86,30	86,80	95,00	
,90	102,40	128,60	106,10	126,30	
20	1,70	4,20	5,30	4,50	
03	11,60	14,10	13,20	16,60	
60	65,00	71,50	71,10	74,00	68,20
20	37,00	40,70	45,20	47,00	45,50
,90	776,90	900,10	831,40	893,00	1 009,00
,50	746,50	811,50	803,20	825,00	984,00
00	49,10	55,30	59,50	64,00	
70	21,40	22,00	24,40	26,90	35,20
70	9,90	10,20	12,10	13,60	
80	44,50	46,60	46,20		
,60	478,70	578,10	528,70	566,50	471,80
90	6,40	8,00	7,50		
60	104,90	115,70	103,90	128,10	
00	61,00	68,00	61,80	66,60	90,70
00	42,90	45,60	70,00	56,10	101,30
00	42,00	47,00	49,30	50,90	
70	4,20	6,20	2,90	3,00	
50	7,30	7,80	6,70	4,60	
,60	353,20	398,10	492,80	536,60	603,80
,40	108,30	117,80	119,00	135,50	137,60
80	60,80	57,30		67,40	
,10	824,40	864,60	968,30	1 025,30	1 138,60
1,80	5 613,50	6 198,50	6 988,20	8 311,40	9 561,00

IV. DÉTAIL DES FICHES FILM

Fiche 1 : l'identification culturelle et économique du film

Cette carte d'identité du film détaille des données de base relatives aux attributs généraux du film, à certains éléments de production et de distribution, et enfin à la réputation du film dans les festivals. L'ensemble de ces informations, complétées par les commentaires des producteurs, contribue à l'analyse qualitative du film.

Les données agrégées concernent la nationalité du film (application du système de points de MEDIA +), la langue originale, la date de 1^{ère} sortie en salles, la nationalité du producteur du film, le nombre de territoires de coproduction, le soutien Eurimages, le soutien MEDIA distribution, le budget/coût en Euros et la catégorie de budget (cat. 1 : < 3MEuros ; cat. 2 : de 3 à 5MEuros ; cat. 3 : de 5 à 10MEuros ; cat. 4 : > 10MEuros).

Fiche 2 : les coûts de production du film

Les coûts de production ont été synthétisés selon le type de présentation des anglo-saxons, en *Above-the-line costs*, *Below-the-line costs* et *Other Costs*. Cette information était disponible d'après les documents envoyés par les producteurs, différents selon les habitudes nationales, la vraie difficulté émanant de la langue du document envoyé, mais facilité par la compréhension des producteurs ayant accepté de répondre.

Une autre dimension est celle des coûts de développement, pré-production, production, post-production. Comme cette information était rarement disponible, des hypothèses ont été formées qui, si elles ne sont pas un reflet parfait de la réalité, donnent une idée des flux financiers.

Les données agrégées concernent les coûts du scénario, les frais généraux et les frais financiers du film.

Fiche 3 : les sources de financement du film

Elle regroupe de manière quasi-exhaustive la liste des partenaires possibles pour la production de longs-métrages et la manière dont les contreparties aux apports financiers s'organisent et se répartissent. C'est un vison synthétique du financement d'un film et des droits et contreparties diverses que retirent les partenaires du film.

La part représentée par chaque catégorie d'investisseurs contribuant au budget initial du film est déterminée par grandes catégories : coproducteurs (hors TV), coproducteurs TV, autres financiers, salaires en participation, pré-ventes, support public (européen, régional, national), et ce en précisant le pays d'origine et le nom des sociétés concernées, les montants et les pourcentages, le type de société (indépendante, groupe télévisuel ou groupe financier) et la participation aux revenus du film.

Les données agrégées concernent les montants et le pourcentage de financement de certains financiers, ainsi que le type de la société productrice du film.

Fiche 4 : les recettes du marché du film, ainsi que les aides publiques

Les revenus du film détaillent les revenus du marché, par source géographique reprenant les trois zones déterminées par la Commission européenne (intérieure, intra-EEE, extra-EEE), par source de cession de droits (selon les concessions, tous droits ou droits séparés), en isolant si possible les frais de distribution salles (P&A), les commissions des mandataires ou concessionnaires. Les éventuelles pré-ventes de droits (lien avec la fiche 3) ont été reprises dans ce document pour intégrer la totalité des revenus du marché ; il n'y a donc aucune distorsion selon que le financement provienne entièrement des fonds propres d'un producteur ou du marché en amont de la production d'un film.

Sont récapitulées aussi sur ce document les aides publiques, dissociées selon qu'elles sont remboursables ou non. Nous ne sommes pas rentrés dans la polémique selon laquelle certaines aides remboursables ne le sont en réalité pas, du fait d'une certaine complaisance de quelques fonds publics. Nous avons, au contraire, retenu l'approche de la comptabilité des sociétés : les aides non remboursables deviennent des recettes à la livraison du film, tandis que les aides remboursables demeurent des dettes.

Ces données sont établies tant pour l'ensemble du film, qu'annuellement de 1996 à 2001.

La fiche détaille aussi les données relatives au mandataire de ventes : ses commissions, ses frais remboursables ou non par les producteurs et, le cas échéant, la récupération de son minimum garanti.

Les données agrégées concernent les entrées du film telles que données par la base LUMIERE de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (nationales, reste de l'UE et de l'EEE), les revenus par source géographique (nationaux des territoires de coproduction, le reste de l'Europe, le reste du monde), ainsi que les commissions et frais du mandataire de ventes.

Fiche 5 : l'analyse du point mort des distributeurs des territoires de coproduction

Ce document retrace, pour les trois principaux territoires de coproduction, le résultat national de la concession du film au distributeur salles, qui peut n'avoir que les droits salles ou jusqu'à l'ensemble des droits du territoire national (selon la nationalité du producteur du film), que ces droits aient été concédés sous forme de minimum garanti ou de recettes partagées. Le résultat est présenté en miroir tant pour les ayants-droit aux recettes du film (lien avec la fiche 4) que pour le distributeur (résultat réel et non théorique d'une commission virtuelle).

Les données agrégées concernent les données salles (revenus bruts distributeur, frais de distribution (*Print and advertising costs* : P&A), revenus nets distributeur avant amortissement de l'éventuel minimum garanti).

Fiche 6 : les revenus des ayants-droit aux recettes du film

Ce document retrace, pour les ayants-droit aux recettes du film, les revenus bruts avant amortissement de leur investissement initial et détaille pour chacun la base de calcul de ces revenus. Ces revenus sont répartis, autant que faire se peut, par zone géographique (nationaux des territoires de coproduction, le reste de l'Europe, le reste du monde), et par année de revenus.

Les données agrégées concernent les revenus annuels de 1996 à 2001.

Fiche 7 : le résultat des ayants-droit aux recettes du film

Cette fiche est la résultante des fiches 3 et 6 : le profit ou la perte pour chaque ayant-droit est la différence entre ses revenus et son investissement initial. Cette fiche est à regarder avec prudence, car certaines informations ont pu faire défaut, qui ne permettent pas une conclusion complète sur la totalité des ayants-droit. Il existe une potentialité d'autocontrôle entre le résultat final du film (fiche 7) et la différence entre la somme des revenus du film et des aides publiques non remboursables (fiche 4) d'avec les investissements des ayants-droit aux recettes du film (fiche 3).

Les données agrégées concernent le taux de profit du producteur du film ainsi que le taux de profit du film.

Deux agrégats importants sont analysés :

- la rentabilité économique apparente du film, i.e. la somme des revenus du marché du film divisée par le coût du film ;
- la rentabilité globale du film, i.e. la somme des revenus du marché du film et des aides publiques non remboursables, le tout divisé par le coût du film.

V. DESCRIPTION DES SYSTEMES DE DÉDUCTION FISCALE EN ALLEMAGNE, EN FRANCE, EN GRANDE- BRETAGNE ET EN IRLANDE

ALLEMAGNE

- Nom

Fica

- Historique

Depuis les années 70, les producteurs ont recours à des organismes. Avant, la logique était celle d'une exonération fiscale aujourd'hui c'est une logique de placement pure. Deux types de Fica ont longtemps coexisté : les fonds avec garantie de revenus et les fonds en leasing. Les fonds en leasing sont aujourd'hui interdits, car de nombreuses pratiques qui en découlaient mettaient en péril les épargnants.

- Montant des fonds investis

1999-2000 : 1 milliard d'euros pour 124 projets

2000-2001 : 2 milliards d'euros

- Destination

La majorité des fica investissent dans des grosses productions américaines.

- Fonctionnement et taux de rendement

Pour chaque film, une société nouvelle est créée. Le rendement est de 10 à 15 % sur une période de 9 ans. Les investisseurs touchent des intérêts sur tous les revenus des films, à savoir bien entendu l'exploitation en salles sur le territoire de production, puis sur les autres territoires, mais aussi sur l'exploitation vidéo et DVD ou les droits connexes (musique, merchandising)

En cas d'échec commercial, le fica doit rembourser un minimum de 80% des sommes mises à disposition.

- Spécificités :

Etant donné les obligations de résultat très fortes :

- Les administrateurs des fica investissent dans les marchés les plus rentables, c'est-à-dire des films nord américains. Il faut aussi que des grands noms du cinéma américain apparaissent dans le casting.
- Pour éviter des frais de gestion trop élevés, les fica réduisent le nombre d'investisseurs par projet. Ainsi des minima à investir existent et sont fixés entre 10 000 et 25 000 euros.

- Avenir :

Les fonds allemands se tournent de plus en plus vers les productions télévisées, avec une préférence pour les dessins-animés qui peuvent générer de grosses recettes à l'export et en terme de produits dérivés.

FRANCE

- Nom

SOFICA, société de financement des industries cinématographiques et audiovisuelles.

- Historique

Ces organismes ont été institués en 1985, afin de pallier la raréfaction des ressources disponibles dans la production. Des incitations fiscales ont ainsi été mises en place pour mobiliser les capitaux privés.

- Montant des fonds investis

1999 : 26,08 millions d'euros, 67 films soutenus (dont 66 films d'initiative française)

2000 : 39,04 millions d'euros, 59 films financés (dont 58 films d'initiative française)

2001 : 24,78 millions d'euros, 59 films financés (dont 59 films d'initiative française)

- Destination

Les SOFICA financent principalement, pour ne pas dire exclusivement les productions françaises et privilégient les grosses productions.

- Fonctionnement et taux de rendement

Les SOFICA sont des sociétés anonymes soumises à l'impôt sur les sociétés. Elles collectent des fonds, auprès des particuliers, pour les investir dans le financement d'œuvres audiovisuelles agréées par le CNC. Le financement se fait par souscription au capital de sociétés de production ou par apports en numéraire dans le cadre d'associations à la production (investissement sur une œuvre).

Les personnes physiques souscriptrices bénéficient d'une déduction fiscale à hauteur de 25 % de leur revenu net global. Les entreprises bénéficient, quant à elles, la première année, d'un amortissement exceptionnel à hauteur de 50% du capital investi. Le montant de la collecte est plafonné par le Ministère des Finances à 45 734 705 euros.

En contrepartie de leurs investissements, les SOFICA bénéficient de droits à recettes sur l'exploitation future des œuvres.

- Critères d'éligibilité

Œuvres agréées par le CNC

Œuvres de coproduction réalisées dans la langue d'un pays coproducteur majoritaire de l'Union européenne, dans la limite de 20% de leurs financements annuels.

- Spécificités

Les SOFICA apportent aux groupes de production des relais de trésorerie peu coûteux. Elles permettent de diminuer le coût de financement des productions, mais elles n'ont pas permis significativement d'augmenter le nombre et la qualité des productions.

Un acteur de la finance, dédié à l'industrie cinématographique et audiovisuelle, à la recherche de produits rentables : telle est l'image des SOFICA. Elles n'interviennent pas en soutien d'une production menacée : en 2001, 45 films sur 59 soutenus étaient coproduits avec une chaîne en clair. Les exigences de garanties tendent à léser les intérêts des producteurs

indépendants. La légitimité et l'utilité des déductions fiscales, dans un rapport d'information de 1998, *L'efficacité des aides publiques en faveur du cinéma français*¹, font l'objet d'interrogations sérieuses de la part des Sénateurs.

- Avenir

Ce dispositif est périodiquement remis en question. Le bénéfice apporté aux investisseurs et à l'industrie du cinéma est contesté, eu égard au coût du dispositif pour la collectivité.

¹ Rapport de l'office public d'évaluation, 7 oct.1998 – Rapporteur Jean Cluzel, Sénateur

GRANDE-BRETAGNE

- Historique

La déduction fiscale dans le cadre du mécanisme de *sales and lease back* est gouvernée par la loi de finance de 1997 et joue pour les films d'un coût au moins égal à 23 335 407 euros.

- Montant de fonctionnement

Le montant total affecté à l'industrie du film, à travers ce système de défiscalisation, n'est pas connu. La nature capitalistique et privative du système ne le permet pas : de nombreuses sociétés privées interviennent, chacune avec leur montant d'investissement.

- Destination

Soutien à l'industrie du film britannique par la mise en place d'incitations fiscales.

- Fonctionnement

Le producteur vend certains droits sur son film à un acquéreur. Ce prix d'acquisition correspond le plus souvent aux coûts certifiés de production.

Lors d'une seconde étape, l'acquéreur rétrocède le film et ses droits au producteur, sous la forme d'une cession-bail sur 15 ans. Le producteur s'acquittera ensuite annuellement de loyers, jusqu'au remboursement final. Il récupère l'entière propriété de son film.

L'acquéreur, pour garantir le paiement des loyers, exige du producteur une garantie bancaire. Cette garantie est réalisée par le placement d'une part substantielle du montant d'acquisition perçu dans une banque de garantie. Les intérêts générés par cette somme pendant la durée du placement suffisent à payer le coût des loyers.

La différence entre le montant payé par l'investisseur et la garantie déposée en banque par le producteur représente le bénéfice net réalisé par le producteur dans l'opération de *sales and lease back*. Ce bénéfice atteint en moyenne entre 5 et 10 % des coûts totaux de production.

L'opération passe par des intermédiaires qui collectent l'argent des investisseurs. Ces acteurs du *sales and lease back* sont soit des banques soit des *equity patnership*. Tandis que les banques interviennent en général auprès des grands studios, le plus souvent américains, seuls à mêmes de leur présenter des garanties suffisantes, les « equity partnerships » interviennent davantage auprès des sociétés indépendantes.

- Avantages respectifs des parties

L'acquéreur bénéficie d'un dégrèvement fiscal sur la somme ainsi investie dans l'acquisition d'un film.

Le producteur conserve les droits d'exploitation de son film et obtient au final un bénéfice net, qui représente environ 10 % des coûts de son film.

- Conditions d'éligibilité

70% des dépenses de production doivent être réalisées sur le territoire britannique et 70% du personnel doit être de nationalité anglaise ou d'un Etat membre de l'Union européenne. Le film doit avoir reçu l'agrément « film britannique », ce qui ouvre le système aux co-productions.

- Spécificités

Un producteur ne peut bénéficier d'un *sales and lease back*, qu'une fois son film terminé. Le *sales and lease back* ne peut bénéficier en effet qu'aux films ayant reçu le certificat de nationalité britannique. Or ce dernier n'est octroyé qu'aux films déjà réalisés.

Il existe autant de formules de *sales and lease back* que de conventions, chaque partie s'attachant à créer les conditions et clauses défendant au mieux ses intérêts. Le système n'est pas rigide.

- Avenir

Gordon BROWN, Chancelier de l'échiquier, a annoncé récemment la reconduction de ce système jusqu'en 2005.

La réussite du système a abouti à une multiplication des sociétés spécialisées dans ce produit financier, qui s'affrontent sur le marché de l'industrie du film, afin d'obtenir pour leurs investisseurs l'acquisition en *sales and lease back* des productions rentables.

IRLANDE

- **Nom**

Section 481 Relief, anciennement Section 35

- **Historique**

Cette mesure d'incitation à l'investissement a été mise en place, pour la première fois, par la loi de finances de 1987.

Le dispositif a été réformé à plusieurs reprises en 1989, 1993, 1995 et 1997, suite à des dysfonctionnements constatés : un système perçu comme peu pratique par les producteurs irlandais, des détournements de fonds par des sociétés fantômes. Sous le régime qui avait cours en 1987, seules les sociétés pouvaient bénéficier de ce procédé de déduction fiscale. Il a été ouvert en 1993 aux particuliers. Le système ne peut profiter, par ailleurs, depuis 1994, qu'aux seuls films agréés par le Département des Arts et de la Culture. Le seuil de l'investissement autorisant les déductions fiscales a également été successivement augmenté.

- **Montants des fonds investis**

1999 : 77 088 608 euros collectés par le biais de la section 481. Total réduction fiscale : 28 442 133 euros. Total films soutenus : 25.

2000 : 79 240 506 euros collectés par le biais de la section 481. Total réduction fiscale : 20 315 809 euros. Total films soutenus : 22.

- **Destination**

Le système irlandais s'est développé dans l'objectif de stimuler les grandes co-productions internationales. Le système est nettement incitatif, avec l'ambition de créer « le paradis financier » de l'industrie du Film.

Le système a permis un fort développement des coproductions, principalement irlando-américaines.

- **Fonctionnement et taux de rendement**

Des mesures d'incitation fiscales, relevant de la section 481 de la loi de finances permettent de collecter des investissements privés à destination de l'industrie du Film. Ces investissements se matérialisent par des souscriptions au capital de sociétés de production. Il appartient ensuite à l'investisseur de solliciter de l'administration fiscale sa déduction d'impôt.

Les particuliers sont autorisés à investir jusqu'à 38 892 euros, dont 80 % sont déductibles.

Les entreprises sont autorisées à investir jusqu'à 12 445 550 euros, (avec un montant autorisé par film de 4 667 081 euros). La déduction autorisée est fonction de la catégorie de films.

- **Critères d'éligibilité**

La société de production doit avoir été créée pour la production d'un film donné.

La production du film doit contribuer au développement de l'économie nationale ; la société de production doit être enregistrée sous le droit irlandais et être établie en Irlande.

L'investissement déductible peut profiter aux co-productions réalisées à l'étranger, à la condition que 75 % de la production se déroule en territoire irlandais. Dans certains cas, la condition de territorialité est remplie dès 10 % de la production en Irlande.

- **Spécificités**

L'aide octroyée par le Irish Film Board (notamment l'avance sur recettes) est évaluée en fonction de la part de financement escomptée des incitations fiscales.

Les fonds soulevés par le biais de la section 481 couvre 15 % du budget du film. Le niveau de l'investissement déductible autorisé est calculé objectivement sur la base d'un système de points : qualité artistique et culturelle du film à produire, contribution à l'économie irlandaise. Des points additionnels sont également prévus pour les productions hors saison, dans le but d'optimiser l'utilisation des infrastructures, les co-productions et la formation.

Dans le but de soutenir les films à petits budgets, un seuil d'investissement déductible particulièrement bas a été instauré ; il profite aux petites sociétés de production et aux jeunes producteurs.

Les investisseurs sont à la recherche de films ayant déjà fait l'objet de pré ventes afin de garantir le retour de leur investissement.

AUTRES PAYS EUROPÉENS

- Les Pays-Bas ont élaboré un plan de financement du cinéma, accordant aux particuliers investissant dans le cinéma, une réduction fiscale. L'argent collecté est alors géré par des structures CV (émanant des banques), qui agissent comme des intermédiaires entre les producteurs et les investisseurs potentiels. Les sociétés étrangères doivent dépenser 50% du total de leur budget de production en Hollande.
- La Belgique prévoit l'instauration d'un système de type défiscalisation pour : 2003

VI. DETAIL DES DIFFERENTS SYSTEMES DE SOUTIEN PAR PAYS

AUTRICHE

Österreichisches Filminstitut									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Erfolgsabhängige Filmförderung/RefFFörd	Automatique	Production	Prêt		138 041	2 905 957	6 141 438	2 777 234	4 611 725
Finanzielle gemeinschaftproduktion (kofina	Sélective	Production	Avance remboursable						
Förderung der Projektentwicklung	Sélective	Développement	Subvention		303 184	161 287	233 660	152 793	59 953
Förderung der Stoffentwicklung	Sélective	Ecriture	Subvention		102 750	93 863	58 140	72 674	43 605
Berufliche weiterbildung	Sélective	organisation de l'ii	Subvention		5 955	10 828	49 652		
Herstellungsförderung	Sélective	Production	Subvention		6 215 118	8 175 320	6 135 632	5 707 845	5 222 166
Verwertungsförderung	Sélective	Distribution	Avance non-remboursable		311 359	1 507 994	1 083 175	1 106 010	1 099 637
Strukturverbessernde Masznahmen	Sélective	organisation de l'ii	Prêt sans intérêt ou taux bas			222 144			
Sonstige Förderung (doublage et sous-titrage, participation à des festivals)					307 083	48 062			

ALLEMAGNE

Beauftragter der Bundesregierung für Angelegenheiten der Kultur und der Medien								
Programme	Type	Activity	Form	1996	1997	1998	1999	2000
Prix du scénario allemand	Selective	Scriptwriting	Reference Grant	0	0			
Prix du film allemand	Selective	Production	Reference Grant	0	0			
Prix d'innovation	Selective	Production	Reference Grant	0	0			
<i>Total</i>								
Filmförderungsanstalt								
Programme	Type	Activity	Form	1996	1997	1998	1999	2000
Aide à l'écriture de scénarios	Selective	Scriptwriting	subvention	89 005	142 857	172 859	543 367	548 718
Aide sélective à la distribution de films français	Selective	Distribution	Repayable Advance	104 712	25 510	76 142	25 510	25 510
Aide sélective à la distribution de films autrichiens	Selective	Distribution	Repayable Advance	36 649	12 755		25 510	10 204
Aide sélective à la distribution de films allemands	Selective	Distribution	Repayable Advance	2 722 513	2 959 184	3 299 492	2 704 082	3 709 184
Aide automatique à la distribution	Automatic	Distribution	Repayable Advance	0	0	0	1 969 263	1 828 165
Aide à la production de longs métrages	Selective	Production	Interest-free loan	4 502 618	11 122 449	9 226 904	9 702 041	13 059 694
Aide automatique à la production de longs métrages sur base d'une oeuvre de "référence"	Automatic	Production	subvention					
Aide à la promotion et à la distribution nationale et internationale		Distribution		550 006	789 924	971 748	1 447 449	1 472 491
<i>Total</i>				8 005 503	15 052 679	13 747 145	16 417 222	20 653 966

NB : la méthodologie a consisté à ne retenir que les aides nationales. L'Allemagne fédérale représente un cas particulier, et il est important de noter que d'après le Film Förderung Anstalt (FFA) et le Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE), 61% de l'aide nationale a été apportée en 2001 par les Länder. Le montant total de l'aide au film en 2001 représentait 202,58 millions d'euros.

BELGIQUE

Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la finition	Selective	Post-Production	Repayable Advance	14 656	12 337	30 773	4 338	64 799	
Aide à la production	Selective	Production	Repayable Advance	2 599 237	3 255 613	3 245 096	4 004 170	3 429 103	
Aide à l'écriture	Selective	Scriptwriting	subvention	113 232	72 786	133 063	130 144	173 525	
Fonds Spécial	Selective	Production			480 871	564 371	560 437		
Subvention à la diffusion et prime à la qualité	Automatic	Production	Subsidy	1 173 028		1 134 909	1 142 786	1 142 786	
<i>Total:</i>				<i>3 900 153</i>		<i>5 108 212</i>	<i>5 841 875</i>	<i>4 810 213</i>	

Fond Film in Vlaanderen									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide sur la base des recettes au guichet	Selective	Production	Subsidy	313 962	143 104	650 300	477 232	523 054	
Aide au développement et à la production	Selective	Development	avances sur recettes	1 699 746	4 470 639	3 030 034	6 056 644	6 251 735	2 290 683
Aide à l'écriture de scénarios	Selective	Scriptwriting	Subsidy	50 891	102 393	98 474	148 736	121 468	37 184
Crédits à taux zéro	Selective	Distribution	Loan		6 168			0	0
<i>Total:</i>					<i>4 722 304</i>			<i>6 896 257</i>	

WALLIMAGE									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la production	Selective	Production	avances remboursables						2 500 000
Développement des entreprises	Selective	Production	Prêt ou investissement en capital						620 000

DANEMARK

Det Danske Filminstitut									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
60/40-ordningen (Spillefilm: production)	Selective	Production	Repayable advance	2 364 130	2 740 642	3 013 333	2 960 969	3 489 933	4 959 786
Aide à la distribution	Selective	Distribution							
Aide à la production	Selective	Production	Repayable advance	6 861 413	6 724 599	6 106 667	7 200 538	8 053 691	10 120 643
Aide à l'écriture de scénarios	Selective	Scriptwriting	Repayable advance	720 109	614 973	626 667	807 537	805 369	1 005 362
Développement de projet	Selective	Development	Repayable advance	326 087	454 545	746 667	403 769	1 073 826	1 340 483
Aide à la promotion	Selective	Distribution	Non-reimbursable advance	910 326	949 198	920 000	1 009 421	1 543 624	1 541 555
<i>Total</i>				<i>11 182 065</i>	<i>11 483 957</i>	<i>11 413 334</i>	<i>12 382 234</i>	<i>14 966 443</i>	<i>18 967 829</i>

ESPAGNE

Instituto de la Cinematografia y las Artes Audiovisuales									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la distribution de pellicules co	Selective	Distribution	subvention	620 330	602 809	598 158	721 197	754 252	
Aide au développement de scénarios	Selective	Scriptwriting	subvention	373 250	241 124	657 973	649 077	673 117	
Aide à la production de longs métrage	Selective	Production	Subvention	3 222 395	2 185 183	2 153 368	2 403 991	2 704 489	2 464 090
Aide à l'amortissement du coût des l	Automatic	Production	subvention	16 388 106	13 313 304	16 442 248	26 074 452	24 744 516	
Crédits pour le financement de la pro	Selective	Production	Prêts avec intérêt	0	0	0	0	30 049 883	33 054 871
<i>Total</i>				<i>20 604 081</i>	<i>16 342 420</i>	<i>19 851 747</i>	<i>29 848 717</i>	<i>58 926 257</i>	

FINLANDE

Suomen Elokuvasäätiö									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à l'édition vidéo, DVD et autres supports audiovisuels	Selective	Distribution	Subsidy	191 656	103 704	143 152	101 597	91 261	
Aide à la production sur la base des recettes au guichet	Automatic	Production	Subsidy	0	0	821 776	505 795	767 435	
Aide à l'importation de films	Selective	Distribution	Subsidy	215 094	222 789	229 080	246 218	227 653	
Aide au tirage de copies supplémentaires	Selective	Distribution	Subsidy	171 527	189 456	201 194	203 909	163 563	
Support for Production	Selective	Production	Subsidy	4 847 513	6 081 122	6 115 385	6 230 252	7 056 303	
Support for Project Development	Selective	Development	Subsidy	809 605	741 103	766 722	709 244	744 538	
Support for Script Writing	Selective	Script writing	Subsidy	192 110	427 211	281 773	299 328	233 613	
<i>Total</i>									

FRANCE

Centre national de la cinématographie									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la diffusion de films du patrimoine	Selective	Distribution	Subsidy			166 667	626 866		
Aide à la musique de films	Selective	Post-production							
Aide à la production expérimentale	Selective	Production	Subsidy	887 701	1 325 265	1 196 970	1 509 146	823 171	
Aide à la réécriture de scénarios	Selective	Ecriture	Subsidy			1 060 606	1 067 073	457 317	
Aide au développement des projets de longs métrages	Selective	Development	Subsidy						
Aide aux films en langues étrangères	Selective	Production	Subsidy					17 608	
Aides à la coproduction cinématographique franco-canadienne	Selective	Production	Subsidy			409 091	533 537	442 073	
Aide aux entreprises de distribution indépendantes		Distribution	Subsidy		869 894	1 151 515	1 516 768	1 295 732	
Aide sélective à la distribution de films destinés au jeune public	Selective	Distribution	Subsidy					109 756	
Aides pour les coproductions internationales	Selective	Production							
Aides sélectives à la distribution d'oeuvres cinématographiques commerciales issues de cinématographies méconnues	Selective	Distribution				195 455	314 024	106 707	
Avance sur recettes	Selective	Production	Non-reimbursable ad	15 331 279	22 254 160	19 954 545	19 573 171	17 820 122	
Fonds d'aide aux coproductions d'oeuvres cinématographiques avec les pays d'Europe centrale et orientale (Fonds ECO)	Selective	Production							
Soutien automatique à la distibution	Automatic	Distribution	Subsidy	10 339 291	7 868 230	9 757 576	12 393 293	13 826 220	
Soutien automatique à la production de longs métrages	Automatic	Production	Subsidy	42 342 065	40 998 487	50 303 030	39 115 854	48 780 488	
Aide sélective aux programmes de distribution	Selective	Distribution	Reimbursable advan	1 587 827	942 511	1 651 515	2 720 274	2 667 683	
<i>Total</i>				<i>70 488 163</i>	<i>74 258 547</i>	<i>85 846 970</i>	<i>79 370 006</i>	<i>86 346 877</i>	<i>0</i>
Ministère des Affaires Etrangères									
Funding Programme	Type	Activity	Form	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Fonds d'aide à la production cinématographique des pays	Selective	Production	Subsidy	2 176 425		1 909 091	2 652 439	2 728 659	
Fonds Sud Cinéma	Selective	Production	Subsidy					2 439 024	
<i>Total</i>									

GRANDE BRETAGNE

Film Council									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Development Fund	Sélectif	Développe	Prêt sans intérêt	0	0	0	0	0	7 462 687
Development Slate Fund	Sélectif	Development	Slate-funding	0	0	0	0	0	
New Cinema Fund	Sélectif	Production	Investissement financier	0	0	0	0	0	7 462 687
Premiere Fund	Sélectif	Production	Investissement financier	0	0	0	0	0	14 925 373
Arts Council									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
National Lottery Fund for Film	Sélectif	Production	Equity			45 713 606	47 870 176	45 380 855	
						45 713 606	47 870 176	45 380 855	

GRECE

Greek Film Centre									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Horizons II Co-production Programme	Selective	Post-producti	Subsidy				154 407	146 735	
Horizons II Programme	Selective	Production					1 080 847	1 628 760	1 159 208
Incentives II Programme	Selective	Production						410 858	513 573
Scriptwriting Programme	Selective	Script-writing						70 433	105 649
<i>Total</i>								2 256 786	

IRLANDE

Irish Film Board/Bord Scannan na hEireann									
Nom du programme	Type	Activité	Forme subvention	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide au développement de projets de longs métrages de fiction	Selective	Développement	Prêt avec intérêt		485 700	511 380			
Aide à la production de longs métrages de fiction	Selective	Production	Prêt sans intérêt				3 164 557		
Aide aux investissements infrastructurels des entreprises audiovisuelles	automatique	Développement (des entreprises)	Prêt sans intérêt						1 050 000

ISLANDE

Icelandic film fund									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
aide à la production aide à l'écriture du scénario		production	subvention						
		scriptwriting	subvention						
<i>Total</i>									

ITALIE

Fonds uniques des spectacles									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Gestion directe du fond									
Prix à la qualité	Sélectif	Production	subvention			4 648 112			
Prix aux scénarios	Sélectif	Scriptwriting	subvention						
Aide à la production	Sélectif	Production	Subvention			10 329 138			
Gestion par la banca del lavoro									
Prêt									
Crédit au projet du fonds d'intervention	Sélectif	production	prêt à taux préférentiel		30 572 699				
Aide à la production nationale	automatique	Production	prêt à taux préférentiel						
Fonds de garantie	Selective	Production	Prêts garantis par l'Etat						
<i>Total</i>						90 631 678	93 555 217	94 529 750	99 002 721

LUXEMBOURG

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la distribution	Selective	Distribution	Repayable advance				92 216	11 155	
Aide à la production	Selective	Production	Repayable advance				1 396 009	2 115 766	2 157 913
Aide à l'écriture et au développement de projets	Selective	Development	Repayable advance				125 687	107 164	112 544
Certificats d'investissement audiovisuel	Selective	Production	Investment Certificate				15 145 050		
Aide à la promotion nationale et internationale	selective	promotion	subvention						39 693
<i>Total</i>									

NORVEGE

Norwegian Film Fund (regroupant depuis 2001 le NFI et l'AVF)								
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000
Aide à l'écriture du scénario et développement	selective	Scriptwriting					1 744 953	1 788 104
Production et post-production	selective	Production					11 440 320	10 971 400
Slate funding	selective	Développement						
distribution	selective	Distribution					886 018	784 447
promotion	selective	Promotion					14 071 291	13 543 951
<i>Total</i>							28 142 582	27 087 901

PAYS BAS

Nederlands Fonds voor de Film									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Film Distributie	Selective	Distribution				360 360	7 955	131 818	
Project ontwikkeling	Selective	Development					31 818	27 273	
Realisering	Selective	Production					8 003 361	6 104 801	
Scenario ontwikkeling	Selective	Scriptwriting					907 849	649 811	
<i>Total</i>									

PORTUGAL

Instituto do Cinema, Audiovisual e Multimédia								
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000
Soutien automatique	Automatique	Développement	Subvention			347 050		748 204
Soutien à la construction de sites de promotion pour le œuvres de l'ong-métrage	Sélectif	Distribution	Subvention	0	0	0	0	174 581
Soutien à la promotion	Sélectif	Distribution						
Soutien à la pré-production	Sélectif	Pré-production	Autre	0	0	0	0	0
Soutien à la co-production avec des pays de langue portugaise	Sélectif	Production	Subvention			267 857	724 152	768 156
Soutien à la production de longs-métrages de fiction	Sélectif	Production	Subvention			3 222 608	3 242 219	4 539 106
Soutien à la production d'œuvres cinématographiques d'animation	Sélectif	Production	Subvention			490 332		1 247 007
Soutien aux co-productions cinématographiques	Sélectif	Production	Subvention					
Soutien financier direct à la production de longs-métrages	Sélectif	Production	Subvention			3 222 608		3 242 219
			Avance non remboursable					
Soutien à l'écriture de scénarii de longs-métrages de fiction	Sélectif	Ecriture		0	0	0	0	89 785
<i>Total</i>								

SUEDE

Svensk Filminstitut									
Nom du programme	Type	Activité	Forme	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide à la production	Selective	Production							
Aide à l'importation et promotion de films de qualité	Selective	Distribution							
Aide à la promotion de films de long métrage suédois	Selective	Distribution							
Aide aux centres régionaux de ressources et production pour film	Selective	Production							
TOTAL					17 602 401	19 006 274	15 658 578		16 090 538

VII. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES FONDS DE SOUTIEN NATIONAUX

Allemagne

1. Nom et nature de l'organisme :

FilmFörderungsAnstalt, Fonds Fédéral de Soutien au Cinéma, établissement public fédéral autonome, sous la tutelle du Ministère de l'Economie.

L'aide publique au cinéma est principalement assurée par les Länder (plus de 60% du total), aide qui n'est pas traitée ici.

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique, taxe additionnelle sur les billets de cinéma, taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs vidéo.

Le financement est dans la réalité principalement assurée par les cotisations de l'industrie audiovisuelle.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aides à l'écriture de scénario, à la production, à la distribution

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Automatique et sélective

5. Forme de l'aide :

Subvention

Aide automatique aux films de référence

Aide à la production de long-métrage, sous forme de prêts aux formules souples de remboursement.

6. Critères de financement :

Critère de nationalité, artistique (qualité du film), mais également économique (la contribution financière du producteur est sérieusement examinée ; il doit intervenir à hauteur de 15 % soit par des fonds propres, soit par des prestations effectives, soit par l'apport de droits d'exploitation ou autres droits).

Autriche

1. Nom et nature de l'organisme :

Institut autrichien du Film, organisme public.

2. Sources et montant du financement :

Dotation de l'Etat fédéral, inscrite dans la loi de finances, remboursement des prêts alloués et autres sources.

3. Secteurs aidés et cibles :

Ecriture de scénario, distribution, formation continue, promotion

Projets d'amélioration de la structure de l'industrie du film

Les cibles sont les auteurs, les producteurs, les distributeurs et les employés du secteur.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective en majorité – Une aide automatique pour les films de référence.

5. Forme de l'aide :

Subvention, avances remboursables, aide automatique, prêts sans intérêts

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et artistique.

Critère économique : générer de l'emploi en Autriche, dépenses de production à réaliser majoritairement en Autriche.

Belgique francophone

1. Nom et nature de l'organisme :

Centre du cinéma et de l'audiovisuel, placé sous l'autorité du Ministre de l'éducation et de l'audiovisuel

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique, taxes sur les entrées dans les salles de cinéma, contribution des chaînes de télévision, autres recettes, dont la taxe sur la copie privée

3. Secteurs aidés et cibles :

Ecriture de scénario, production, aide à la finition, à la promotion.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective et automatique (spécifique à l'aide à la diffusion, elle consiste concrètement en une prime proportionnelles aux recettes d'exploitation.

5. Forme de l'aide :

Avances sur recettes (même pour l'aide à l'écriture et au développement), aides automatiques, subventions

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et artistique

Belgique néerlandaise

1. Nom et nature de l'organisme :

Le Cinéma en Flandre, organisme à la personnalité morale, placé sous la tutelle directe du gouvernement flamand qui en assure la gestion.

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique du gouvernement flamand et un prélèvement forfaitaire sur les revenus de la loterie nationale

3. Secteurs aidés et cibles :

Ecriture de scénario, développement, pré production, production, postproduction, promotion
Les bénéficiaires sont les auteurs et les producteurs indépendants.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective et automatique (spécifique à l'aide à la diffusion, elle consiste concrètement en une prime proportionnelles aux recettes d'exploitation.

5. Forme de l'aide :

Subvention, avances sur recettes

6. Critères de financement :

Critère de nationalité, linguistique et artistique

Bulgarie

1. Nom et nature de l'organisme :

Centre national du Film : établissement public créé par décret.

2. Source de financement :

budget de l'Etat, divers taxes dont une taxe sur la copie privée.

(le manque de fond est à un niveau plus qu'alarmant pour la production bulgare, alors qu'au même moment le marché n'apporte aucun investissement à l'industrie du film)

3. Secteurs aidés :

Script et production

4. Procédure d'octroi de l'aide :

sélective et automatique (en fonction du succès du film précédent).

5. Forme de l'aide :

6. Volume national des productions de long-métrage :

2 en 1998, 2 en 1999.

Danemark

1. Nom et nature de l'organisme :

Institut du film danois, organisme public sous la tutelle du Ministère de la Culture.

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique et contribution des chaînes de télévision

3. Secteurs aidés et cibles :

Développement, production, marketing, exploitant, production, distribution

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective. Il existe une forme d'aide à caractère automatique, même si la distinction sélective / automatique n'est pas usitée dans le système danois : aide préalable en fonction des entrées prévisionnelles en salle.

5. Forme de l'aide :

Avance remboursable, subvention,

6. Critères de financement :

Critère de nationalité, critère artistique (critère prioritaire).

7. Moyenne par film de la part du financement public :

Aide maximale attribuée de 60 % du devis d'un film. La moyenne se situe autour de 40 %.

Espagne

1. Nom et nature de l'organisme :

Institut national de la Cinématographie et des arts audiovisuels.

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique exclusivement.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aides aux différents secteurs de l'industrie du Film, également à la structure et pas seulement aux œuvres (aide à l'acquisition de matériels).

L'Espagne pratique une forme personnelle d'aide automatique, ce au niveau de la post production. Elle prend la forme d'une aide à l'amortissement des coûts de production.

L'Espagne soutient principalement la production.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective (forme qui tend de plus en plus à se réduire), aide automatique (que l'on peut considérer comme étendu à la distribution : soutien accordé en fonction de critères spécifiques, et non après sélection par une commission).

5. Forme de l'aide :

Subvention, prêt à bas taux d'intérêt, dégrèvement fiscal.

La forme la plus commune de soutien en Espagne est la subvention.

6. Critères de financement :

Les critères artistiques. La solvabilité de société de production est également prise en compte. L'Espagne ne recourt pas à des critères de nationalité, mais prend en compte la dimension européenne du film.

Finlande

1. Nom et nature de l'organisme :

Finish Film Foundation (FFF).

Organisme paritaire (Etat et professionnels)

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique. Financé principalement par l'Etat pour lutter contre l'extinction quasi imminente du cinéma finnois.

Y contribue également une taxe sur les cassettes vierges, mais à une très faible hauteur (environ 6, 7 %)

3. Secteurs aidés et cibles :

Développement, production, marketing, distribution, exploitation.

Bénéficiaires : scénaristes, producteurs, distributeurs, exploitants, festivals

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Sélective principalement et automatique.

5. Forme de l'aide :

Aide automatique à la production (à partir de 45000 tickets vendus dès la première année)

Subventions remboursables et non remboursables, prêts à des conditions favorables.

7. Critères de financement :

Critère de nationalité, artistique et culturel.

France

1. Nom et nature de l'organisme :

Centre national du Cinéma, établissement public, contrôlé par le Ministre de la Culture et de la Communication.

2. Sources et montant du financement :

Dotation du Ministère de la Culture

Taxe spéciale additionnelle

Taxe sur les cassettes vidéo vierges

Contribution des chaînes de télévision

Remboursement des aides octroyées.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aide automatique à la production, la distribution, l'exploitation. Aide sélective à l'écriture de scénario, au développement, à la formation professionnelle, à la promotion...

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective (avances sur recettes principalement) et automatique (forme principale dans le système français).

L'aide automatique est accordée en fonction du Box-office réalisé, les revenus générés par la télévision et les vidéos. Le montant de l'aide est crédité sur un compte administré par le CNC.

Cette somme doit être réinvestie dans les 5 ans à la production d'un nouveau long-métrage.

5. Forme de l'aide :

Avances sur recettes, subvention. Aucune aide n'est accordée sous forme de prêt par le CNC.

6. Critères de financement :

Critère de nationalité

La participation financière sous forme de pré-achat ou de co-production d'un ou plusieurs diffuseurs français

Grande-Bretagne

1. Nom et nature de l'organisme :

Film Council

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique et autres sources de recettes , le financement par les chaînes de télévision .

Le financement du fond de soutien anglais est principalement assis sur les recettes de la loterie nationale.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aide à la production et développement

Formation des jeunes producteurs et scénaristes

Promotion

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Selective. Il existe une procédure de forme automatique (l'aide aux films de référence).

Cependant le système anglais ne reprend pas cette distinction.

5. Forme de l'aide :

des subventions, des avances remboursables, des prêts à taux préférentiels,

6. Critères de financement :

Sont éligibles les films considérés comme anglais ou assimilés : cela signifie que 70 % des dépenses de production doivent être réalisées en Grande-Bretagne

Le critère commercial est important.

Grèce

1. Nom et nature de l'organisme :

Centre du Cinéma Grec, SA de droit public, sous tutelle du Ministère de la Culture

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique, taxe sur le prix des billets, contribution des producteurs

3. Secteurs aidés et cibles :

Aides à la production et également à la structure, pas seulement aux œuvres (aide à l'acquisition de matériels).

L'aide à la nouvelle création et aux innovations est une des priorités du système grec.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective

5. Forme de l'aide :

Investissement en capital dans le projet, contribution des chaînes de télévision, avances remboursables

6. Critères de financement :

Critère de nationalité, artistique et économique (sont privilégiés les projets attirant les investisseurs privés).

Hollande

1. Nom et nature de l'organisme :

Dutch Film Fund, fondation sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement, la Culture et de la Science

2. Sources de financement :

Budget de l'état.

Contribution des radiodiffuseurs

Taxes sur les recettes publicitaires

3. Budget total long métrage :

en 2002 6 millions d'euros + 700 000 mille euros pour la promotion et la distribution.

4. Secteurs aidés :

Développement, production, distribution

5. Cibles :

Producteurs installés en Hollande (personne morale de nationalité hollandaise).

Les réalisateurs et les auteurs ne sont pas admis à obtenir une aide du fond de soutien.

6. Procédure d'octroi de l'aide :

Procédure sélective de manière générale et quasi automatique pour l'aide à la production.

7. Forme de l'aide :

Prêts sans intérêt éventuellement remboursable

8. Critères de financement :

Critère de nationalité et artistique, qualité professionnelle du projet (preuve requise de l'intérêt d'un diffuseur ou d'un distributeur)

Hongrie

1. Nom et nature de l'organisme :

Motion Picture Public Foundation

2. financement de l'organisme :

Dotation publique , divers taxes sur l'industrie audiovisuelle (redevance RTV, taxes sur billets de cinéma).

3. -Secteurs aidés :

script, développement, production, distribution, exploitation/promotion.

4. -Forme de l'aide :

Subvention, exemption fiscale

5. Procédure d'octroi de l'aide :

sélective et automatique (en fonction du succès du film précédent).

6. Volume national des productions de long-métrage :

33 en 1998, 36 en 1999.

Irlande

1. Nom et nature de l'organisme :

Irish Film Board

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique

3. Secteurs aidés et cibles :

Développement et production

Formation des jeunes producteurs et scénaristes

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aides sélectives attribuées aux oeuvres

5. Forme de l'aide :

Prêt et investissement

L'aide publique ne suffisait pas soutenir le cinéma irlandais, le gouvernement s'est tourné vers les mesures fiscales : les sociétés audiovisuelles implantées en Irlande ont une imposition sur les bénéfices réduites de 40 à 10 % depuis 1987.

Le pays a ainsi pu produire 108 films en 1998.

6. Critères de financement :

Critères de nationalité, artistique, économique (projet impliqué dans l'économie irlandaise)

Islande

1. Nom et nature de l'organisme :

Icelandic Film Fund, département du Ministère de la Culture

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique, taxes sur les entrées en salles.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aide à l'écriture, au développement de projet, à la production.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Octroi sélectif

5. Forme de l'aide :

Subvention, avances remboursables prêt à taux préférentiel sur 10 ans

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et économique (niveau du budget)

7. Moyenne par film de la part du financement public :

24 % (l'aide peut couvrir jusqu'à 40% des coûts) et 5 films par an en moyenne soutenus.

95 % des longs-métrages islandais ont été réalisés avec l'aide de l'IFF.

Italie

1. Nom et nature de l'organisme :

-Fonds unique du spectacle (FUS), 18% de l'aide publique.

Relevant du Ministère de la Culture. La Banca Nazionale del Lavoro intervient à ses côtés pour la gestion des aides sous forme de prêt.

Ne sera pas traité ici l'Ente Cinema, organisme économique public, dotée financièrement par le FUS (25 % du budget total du FUS), cet organisme soutenant le cinéma public (sic).

2. Sources de financement :

Dotation de l'Etat.

3. Secteurs aidés :

Aide à la production : aide automatique sur les entrées, prix à la qualité, crédit au projet du fond d'intervention.

Aide aux scénarios : prix du scénario.

Aide à la distribution : prêts à taux bonifiés et couverture du prêt par le fonds de garantie.

Aide à la promotion , à travers le fond spécial.

4. Critères d'octroi de l'aide :

Critère de nationalité du producteur et de l'œuvre aidée.

Critère culturel

5. Forme de l'aide :

Prêts gérés par la Banca nazionale del Lavoro, à travers le fonds d'intervention au crédit cinématographique.

Aides et autres subventions.

Aides majoritairement sélectives et des aides automatiques (à partir des recettes générées par les films précédents des producteurs).

Les aides, par l'intermédiaire du prêt bancaire sont un élément important de ce fond public de soutien.

Luxembourg

1. Nom et nature de l'organisme :

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, établissement public .

2. Sources et montant du financement :

Le fonds de fonctionnement provient principalement de l'Etat.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aide à l'écriture et au développement

Aide à la production

Aide à la distribution d'un film.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Octroi sélectif

5. Forme de l'aide :

Subventions, avances sur recettes remboursables,

7. Critères de financement :

Critère de nationalité et économique

Norvège

1. Nom et nature de l'organisme :

Avant 2001, le soutien public à l'industrie du film relevait de trois organismes :

L'institut du film norvégien (NFI) et le fond de production audiovisuelle (AVF).

Depuis 2001, l'activité de soutien a été centralisée au sein du fond norvégien du film ,qui a une existence légale depuis le 1^{er} juillet 2002.

2. Sources de financement :

Dotation publique, contribution des chaînes de télévision, taxes sur les entrées en salles, taxes sur la vente et la location de cassettes vidéo

3. Secteurs aidés :

Aide à la production, à la distribution, au développement de projet, à la promotion

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Procédure sélective et aide automatique à la production.

5. Forme de l'aide :

Subvention

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et culturelle (soutien et expression de la culture norvégienne : vie contemporaine, valeur et tradition publique)

Autre organisme de droit norvégien :

Le Nordik Film et TV Fond, organisme commun aux pays nordiques.

Portugal

1. Nom et nature de l'organisme :

Institut portugais des arts cinématographiques et audiovisuels (IPACA), institut public sous la tutelle du Ministère de la culture.

2. Sources et montant du financement :

90 % de l'aide publique provient de taxes prélevées sur les spots publicitaires diffusés à la télévision. 10 % de la dotation publique de l'Etat.

3. Secteurs aidés et cibles :

Aides à l'écriture de scénario, à la production, à la distribution

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective et automatique

5. Forme de l'aide :

Subvention, subvention assortie d'une avance remboursable, avances remboursables

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et économique (faisabilité technique et financière du projet, preuve de l'engagement d'un diffuseur ou d'un distributeur).

République Tchèque

1. Nom et nature de l'organisme :

Fonds national pour le soutien et le développement de l'industrie cinématographique tchèque.

2. Sources et montant du financement :

-Dotation inscrite au budget de l'Etat. Cette subvention n'est pas systématique. (336 395 en 2001)

-Revenus issues de l'exploitation de films anciens et des films des Archives nationales. (2 321 122,21 euros en 2000 et seulement 484 000 euros en 2001)

-Taxe prélevée sur les billets de cinéma. (279 207 euros en 2000, 356 578 euros en 2001)

Il finance une douzaine de films par an. L'insuffisance de la dotation publique apparaît de façon criante.

Une nouvelle loi est actuellement en discussion pour élargir les sources de financement : taxes sur les cassettes vidéo, prélèvement d'un pourcentage sur les recettes publicitaires de la télévision...

3. Secteurs aidés et cibles :

Ecriture de scénario, production, distribution, promotion et réalisation.

Les cibles sont les professionnels domiciliés en République tchèque et les sociétés étrangères détenues à plus de 50 % par les Tchèques.

4. Procédure d'octroi de l'aide :

5. Forme de l'aide :

Prêts remboursables et subventions

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et économique.

Roumanie

1. Nom et nature de l'organisme :

Office national du cinéma et du Fonds national cinématographique.

financement de l'organisme :

taxes sur les billets de cinéma, une taxe sur les ventes et la locations de cassettes vidéo, taxe sur les chaînes de TV

Budget au soutien :

2. Sources et montant du financement : 1995 ancien organisme le Centre national du film disposait de 2 millions d'écus, dont 1.4 consacrés au financement de projet.

3.-Couverture de l'aide publique : entre 10 et 80 % du devis en 1995.

4.-Secteurs aidés : script, développement, production, distribution, exploitation/promotion.

Procédure d'octroi de l'aide : sélective et automatique (en fonction du succès du film précédent).

5. Forme de l'aides :

Avances sur recettes.

6.Volume des productions de long-métrage : 12 en 1998, 23 en 1999.

Suède

1. Nom et nature de l'organisme :

Institut du film suédois, organisation paritaire, régulés concurremment par l'Etat et l'industrie du film suédoise.

2. Sources et montant du financement :

Dotation publique, taxes sur les tickets de cinéma et les films vidéo, contribution des chaînes de télévision.

3. Secteurs aidés et cibles :

Production, distribution, pré-production et box-office

4. Procédure d'octroi de l'aide :

Aide sélective et automatique.

Les projets de réforme du système d'aide suédois au cinéma prévoit d'étendre l'aide automatique aux réalisateurs et aux scénaristes.

5. Forme de l'aide :

Avance remboursable, subvention

6. Critères de financement :

Critère de nationalité et économique (étude du plan de diffusion de l'œuvre aidée).

Turquie

1. Nom et nature de l'organisme :

Un fonds de soutien au cinéma vient de voir le jour.

2. Sources et montant du financement :

Les municipalités perçoivent une taxe de 10 % sur les entrées en salle, qu'elles reversent au fond de cinéma. Il s'agit là d'une simple pratique ; le reversement est à la discrétion des

municipalités. Ankara et Istanbul participe notamment à ce système. La dotation du fond n'est pas encore inscrite dans la loi de finance.

3. Secteurs aidés et cibles :

La première intervention du fonds est prévue au cours de l'année 2002. Il semble s'agir principalement d'une aide à la production.

VIII. FICHES DE TRAITEMENT DES DONNEES FILM PAR FILM

2.2. Other Original Versions:	1.	
	2.	
2.3. Other languages in O.V.:	1.	
	2.	

3.1. Date Copyright (answer print):	
3.2. Date first theatrical release:	

imdb/producer

4.1. Genre:	
4.2. Target Audience:	
4.3. Tag or Logline:	

*imdb
producer
imdb*

5.1. Duration :	min.	
5.2. Color / BW :		

*imdb
imdb*

6.1. Original Work:	y/n		
6.2. Adaptation:	y/n		
6.3. Sequel:	y/n		Source work: <input type="text"/>
6.4. Remake:	y/n		Original Work: <input type="text"/>

producer

Details Production & Distribution

1.1. Prod Ctry 1:		Nat:		Distributor 1:	
Manager:					
Nr of productions:				Number of Co-prod Countries:	
1.2. Co-prod Country 2:		Nat:		Distributor 2:	
1.3. Co-prod Country 3:		Nat:		Distributor 3:	
Eurimages y/n:				Media Distr Selective y/n:	

from 96-2001

2.1. Sales Agent :		Nat:		Total nr of distributors:	
				Total nr of direct tv sales:	

producer/Media

3.1. Production Budget/cost in Euro:	
--------------------------------------	--

4.1. Authors	principal		Nationality:	
	co-author	1.	Nationality:	
		2.	Nationality:	
4.2. Director :			Nationality:	
4.3. Co-director			Nationality:	
4.4. Principal Cast :		1.	Nationality:	
		2.	Nationality:	
		3.	Nationality:	

Media

Film's reputation

5.1. Date first film festival release:		Name:		Country:	
5.2. Participation in international film festivals:					
Total Nr Fests:					
5.3. Awards obtained:					

imdb/producer

*imdb/producer/
sales agent*

*imdb/producer/
sales agent*

/ Cost

assigned database field) :
 0 Nationality : 0

Budget						Date Copyright
	Development	Pre-prod	Production	Post-prod	Total	0
sts	0	0	0	0	0	
ast						
sts verheads ontingencies	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	
					0	
					0	ref 1D51

er/Media/Eurimages
 ducer

. Other Co-producer(s) Country 1	0					
. Co-producer(s) Country 2	0					
. Co-producer(s) Country 3	0					
. Other coproducers						
Co-producers TV						
Other financiers				0	#DIV/0!	
. Gap Financing						
. Product placement						
Deferments				0	#DIV/0!	
. Producer						
. Scriptwriter						
. Director						
. Actors						
. Techniciens						
Presales				0		
. Cinema						
. Video						
. Pay general TV						
. Free general TV						
. Other TV						
. Minima guarantees distributors						
. Minima guarantee sales agent						
Public support				0		
European				0		
. European Union/Media						
. European Union/Other						
. Council of Europe/Eurimages						
Regional				0		
. Regional/ to Executive producer						
. Regional/ to Other Co-p Country 1						
. Regional/ to producers Country 2						
. Regional/ to producers Country 3						
National				0		
. National / to Executive producer						
. National / to Other Co-p Country 1						
. National / to producers Country 2						
. National / to producers Country 3						
. Other national funding						
Total Financing				0		
Budget of the film				0		
Result Budget - Financing				0		

***) Characteristics of each category of Financiers**

a = Independent cy, who doesn't have majority control by a broadcaster, either in shareholding or
b = Cy majority controlled by broadcaster(s) (+25% if 1 broadcaster, +50% if several broadcaster
c = Cy related to a group (% of ownership, structural relationship)

Equity

rc **Yes** = % on revenues
No = no % on revenues

4 - Revenues Film All years

Original Title:	Nationality:											
	0											
Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees		
Domestic		0										
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Austria *)		0										
Belgium		0										
Denmark		0										
Finland		0										
France		0										
Germany		0										
Great Britain		0										
Greece		0										
Ireland		0										
Italy		0										
Luxemburg		0										
Netherlands		0										
Portugal		0										
Spain		0										
Sweden		0										
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Iceland		0										
Liechtenstein		0										
Norway		0										
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bulgaria		0										
Cyprus		0										
Czech Republik		0										
Estonia		0										
Hungary		0										
Latvia		0										
Lituania		0										
Malta		0										
Poland		0										
Romania		0										
Slovak Republic		0										
Slovenia		0										
Turkey		0										
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Switzerland		0										
Other countries		0										
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMERICA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada		0										
United States		0										
Central America		0										
South America		0										
ASIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
South Korea		0										
Japan		0										
Other countries		0										
OCEANIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Australia/NZ		0										
Other countries		0										
AFRICA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
South Africa		0										
Other countries		0										
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Control:		0										
Fees Producer on Gross Sales												
Marketing Costs Producer												
Fees Sales Agent on Gross Sales												
Costs Sales Agent												
REVENUES FILM		0										

4.1 - Revenues Film 1996 and before

Original Title:		Nationality:									
		0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control:</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											
REVENUES FILM		0									

4.2 - Revenues Film 1997

Original Title:		Nationality:									
		0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control:</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											
REVENUES FILM		0									

4.3 - Revenues Film 1998

Original Title:		Nationality:									
		0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control:</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											
REVENUES FILM		0									

4.4 - Revenues Film 1999

Original Title:		Nationality:									
		0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control:</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											

4.5 - Revenues Film 2000

Original Title:		0									
		Nationality: 0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control :</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											
REVENUES FILM		0									

4.6 - Revenues Film 2001

Original Title:		0									
		Nationality: 0									
	Admissions	Total	MG & Overages	Cinema Theatrical	P&A Costs	Video	Pay Tv	Free Tv	Other Tv	Other rights	Distribution Fees
Domestic		0									
EUROPE-Domestic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
European Union	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.E.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Applicant countries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest of Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXTRA EUROPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Total Distr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Control :</i>		0									
Fees Producer on Gross Sales											
Marketing Costs Producer											
Fees Sales Agent on Gross Sales											
Costs Sales Agent											
REVENUES FILM		0									

4.7 - Results for the Sales Agent

ID (automatically assigned database field) :	0									
Original Title:	0									
	Nationality: 0									

	1996 & before	1997	1998	1999	2000	2001	All Years
Gross Sales							
Commission on Gross Sales							
Costs reimbursed by Producers							
Costs not reimbursed by Producers							
Grand Total Sales Agent	0	0		0	0	0	0

5.1 - Revenues Distributor Country 1 All Years

ID (automatically assigned database field) :																
Original Title:		0		Nationality:		0										
Distributor:		0		Country:		0										
	Cinema Theatrical						Video	PPV	Pay Tv	Free Tv	Cable/Them	Other TV	Internet	Other rights	Various Cost	Income minus release cost
	Admissions	Nb Prints	Revenues	P&A	Commission	Net Income										
1996 and before																
1997																
1998																
1999																
2000																
2001						III										
All Years	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Control			e	f	g	H=e-f-g	j	k	l	m	n	o	p	q	r	S=H+(somme(j:q))

5.2 - Revenues Distributor Country 2 All Years

ID (automatically assigned database field) :																
Original Title:		0		Nationality:		0										
Distributor:		0		Country:		0										
	Cinema Theatrical						Video	PPV	Pay Tv	Free Tv	Cable/Them	Other TV	Internet	Other rights	Various Cost	Income minus release cost
	Admissions	Nb Prints	Revenues	P&A	Commission	Net Income										
1996 and before																
1997																
1998																
1999																
2000																
2001																
All Years	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Control			e	f	g	H=e-f-g	j	k	l	m	n	o	p	q	r	S=H+(somme(j:q))

5.3 - Revenues Distributor Country 3 All Years

ID (automatically assigned database field) :																
Original Title:		0		Nationality:		0										
Distributor:		0		Country:		0										
	Cinema Theatrical						Video	PPV	Pay Tv	Free Tv	Cable/Them	Other TV	Internet	Other rights	Various Cost	Income minus release cost
	Admissions	Nb Prints	Revenues	P&A	Commission	Net Income										
1996 and before																
1997																
1998																
1999																
2000																
2001																
All Years	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Control			e	f	g	H=e-f-g	j	k	l	m	n	o	p	q	r	S=H+(somme(j:q))

6.1 - Revenue per Financier Europe & extra-Europe All years

ID (automatically assigned database field) :		Nationality:	
Original Title:	0		0

Beneficiaries	Computation				Litterary description
	Total	Domestic	Europe-Dom	XtraEurope	
Coproducers	0	0	0	0	
. Producer Country 1					
. Other Co-producer(s) Country 1					
. Co-producer(s) Country 2					
. Co-producer(s) Country 3					
. Other coproducers					
Co-producers TV					
Other financiers	0	0	0	0	
Gap Financing					
Product placement					
Deferments & Residuals	0	0	0	0	
. Producer					
. Scriptwriter					
. Director					
. Actors					
. Techniciens					
Presales	0	0	0	0	
. Cinema					
. Video					
. Pay general TV					
. Free general TV					
. Other TV					
. Minima garanties distributors					
. Minima guarantee sales agent					
Public support	0	0	0	0	
European	0	0	0	0	
. European Union/Media					
. European Union/Other					
. Council of Europe/Eurimages					
Regional	0	0	0	0	
. Regional/ to Executive producer					
. Regional/ to Other Co-p Country 1					
. Regional/ to producers Country 2					
. Regional/ to producers Country 3					
National	0	0	0	0	
. National / to Executive producer					
. National / to Other Co-p Country 1					
. National / to producers Country 2					
. National / to producers Country 3					
. Other national funding					
TOTAL	0	0	0	0	

6.2 - Revenue per Financier per Year

ID (automatically assigned database field) :
 Original Title: 0 Nationality: 0

Beneficiaries	Computation								Comments
	Total	1996&before	1997	1998	1999	2000	2001	2001	
Coproducers	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Producer Country 1									
. Other Co-producer(s) Country 1									
. Co-producer(s) Country 2									
. Co-producer(s) Country 3									
. Other coproducers									
Co-producers TV									
Other financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gap Financing									
Product placement									
Deferments	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Producer									
. Director									
. Actors									
. Techniciens									
Presales	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Cinema									
. Video									
. Pay general TV									
. Free general TV									
. Other TV									
. Minima garantees distributors									
. Minima guarantee sales agent									
Public support	0	0	0	0	0	0	0	0	
European	0	0	0	0	0	0	0	0	
. European Union/Media									
. European Union/Other									
. Council of Europe/Eurimages									
Regional	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Regional/ to Executive producer									
. Regional/ to Other Co-p Country 1									
. Regional/ to producers Country 2									
. Regional/ to producers Country 3									
National	0	0	0	0	0	0	0	0	
. National / to Executive producer									
. National / to Other Co-p Country 1									
. National / to producers Country 2									
. National / to producers Country 3									
. Other national funding									
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	

7 - Return on Investment

ID (automatically assigned database field) :		0						Nationality :		0	
Original Title :		0									
	Investment	Net Revenues					Tot Net Rev	Rev - Inv	Profit rate		
		1996	1997	1998	1999	2000				2001	
Coproducers	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Executive producer Country 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Other Co-producer(s) Country 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Co-producer(s) Country 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Co-producer(s) Country 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Other coproducers	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Co-producers TV	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Other financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Gap Financing	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Product placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Deferments	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Producer	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Scriptwriter	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Director	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Actors	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Presales	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Cinema	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Video	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Pay general TV	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Free general TV	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Other TV	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Minima guarantees distributors	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Minima guarantee sales agent	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Public support	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
European	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. European Union/Media	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. European Union/Other	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Council of Europe/Eurimages	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Regional	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Regional/ to Executive producer	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Regional/ to Other Co-p Country 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Regional/ to producers Country 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Regional/ to producers Country 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
National	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. National / to Executive producer	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. National / to Other Co-p Country 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. National / to producers Country 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. National / to producers Country 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
. Other national funding	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total per Year		0	0	0	0	0	0	0			
Grand-Total	0						0	0			

IX. TAUX DE CONVERSION EN EUROS RETENUS POUR L'ETUDE

<u>Geographic areas</u>	<u>ISO Codes</u>	<u>Countries</u>		<u>Original currency</u>	
				<u>Irrevocable</u>	<u>Conversion</u> 28/12/01
European Union	AT	Austria	ATS	13,7603	
	BE	Belgium	BEF	40,3399	
	DK	Denmark	DKK		7,4365
	FI	Finland	FIM	5,94573	
	FR	France	FRF	6,55957	
	DE	Germany	DEM	1,95583	
	GR	Greece	GRD	340,75	
	IE	Ireland	IEP	0,787564	
	IT	Italy	ITL	1936,27	
	LU	Luxembourg	LUF	40,3399	
	NL	Netherlands	NLG	2,20371	
	PT	Portugal	PTE	200,482	
	ES	Spain	ESP	166,386	
	SE	Sweden	SEK		9,3012
	GB	United Kingdom	GBP		0,6085
	EEA	IS	Iceland	ISK	
NO		Norway	NOK		7,9515
BG		Bulgaria	BGN		1,9463
Applicant countries	CZ	Czech Republik	CZK		31,962
	HU	Hungary	HUF		245,18
	PL	Poland	PLN		3,4953
	RO	Romania	ROL		27817
	TR	Turkey	TRL		1269500
Other	US	United States of America	USD		0,8813

Sources

http://europa.eu.int/index_fr.htm

<http://www.banque-France.fr>

X. DESCRIPTION DES PROFILS TYPES DES FILMS AMERICAINS

FILM INDEPENDANT A PETIT BUDGET

BUDGET : 1,2 M€

Premier film du réalisateur (petite rémunération dont une partie en participation). Le réalisateur perçoit en contrepartie 5% des profits du film

La société de production est basée à NY, une petite partie des revenus du producteur est en participation. Le producteur aura 5% du profit net.

Le casting est rémunéré sur une base très favorable (la plupart de leurs rémunérations sont en participation). Un acteur jouit d'une notoriété et, afin d'aider le film, il reçoit une rémunération de 80 000 €. Il est d'accord pour qu'une partie de ses revenus soit en participation : il percevra 5% du profit net,. Les autres acteurs auront 1% chacun, au total 8% pour l'ensemble du casting.

Il n'y aura pas de royalties payables au *SAG* compte tenu de la faiblesse du budget.

Les avocats travaillent sur une base de rémunération favorable au film. Ils toucheront une allocation semblables a celles du producteur délégué.

Il y aura des charges financières

FINANCEMENT

Un apport producteur de 25% sera remboursé après récupération des MG du distributeur américain, de l'agent de ventes internationales et des participations des acteurs. L'investisseur a un droit à 25% de profits.

Un petit distributeur américain (ou un diffuseur) avance 40% du budget total contre les droits de distribution Amérique du nord et Royaume-Uni. Il s'engage a investir 100 000 € de *P&A*.

L'agent de ventes internationales (30% du financement) se rémunère sur les recettes *ROW* à l'exception des droits GB. Il peut aussi faire une ou deux préventes (dans ce cas, sa part du capital sera plus élevée) . L'agent de vente perçoit une commission de 25% et participe au profit à hauteur de 25%. Les dépenses de distribution avancées sur les territoires s'élèvent à 200 000 €.

La musique est financée par une vente des droits d'éditions de la bande son mais le producteur doit payer certains droits directs pour certains airs connus.

La participation du producteur et des talents commence à être récupérée après récupération des MG du distributeur et de l'agent de ventes internationales.

Le producteur a une part du profit de 50% sur les revenus *ROW* et de 75% sur les revenus des territoires américains (soit l'Amérique du nord et la Grande-Bretagne)

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Exploitation sur les territoires USA : le film est lancé au Festival de Sundance, il ne devrait pas avoir une exposition en salle importante, sauf s'il est distribué par une mini major. Souvent, ce type de films ne connaît qu'une petite exploitation en TV et Vidéo.

ROW : le distributeur international, basée sur l'idée que le film est assez edgy, qu'il pourra faire un certain nombre de ventes en France, Italie, et Allemagne, et potentiellement en Scandinavie, Hollande, et Japon. Les ventes sont estimés entre 400 000 € et 1M €.

La plupart de ces films ne vont pas sur les marchés et reste dans le circuit des festivals, de toute façon ils serviront à promouvoir le futur projet du réalisateur.

FILM INDEPENDANT A MOYEN BUDGET

BUDGET 7 M €

Réalisateur expérimenté ou deuxième film d'un réalisateur reconnu. C'est pourquoi, sa participation est importante. En compensation, il obtient 6% du profit.

Scénariste reconnu (participation importante contre 3% du profit net). En compensation il perçoit 3% du profit net

Société de production bien établie basée a NY ou à LA, la plupart du temps, ou souvent contrôlée par un producteur qui entretient un bon réseau de studios et de minis majors. Participation importante en échange de 5% du profit net

Casting renommé pour les trois rôles principaux ; la plupart d'entre eux ont déjà travaillé avec le producteur ou le réalisateur dans des films plus importants et ont acceptés de travailler à des tarifs plus bas. Pour les rôles secondaires, de jeunes acteurs montants qui viennent de jouer dans des séries télévisées et qui veulent commencer une carrière dans le cinéma. Dans certains cas, les acteurs demandent une participation sur les revenus du films, nous estimons cette participation à 10% des profits.

Agences d'acteurs : en général tous les acteurs viennent de la même agence, qui conçoit le packaging financier du projet et prend une commission d'intervention. Souvent, ces commissions sont mises en participation (NB : comme il ne reçoit pas sa rémunération sur la part du producteur, la commission apparaît comme une participation). Dans notre exemple la commission de 100 000€ apparaît comme une participation due au casting

Accord avec les guildes : le film doit respecter la politiques des guildes. Celles-ci (SAG, WGA, DGA), très souvent, exigent des contrats par lesquels le distributeur s'engage à payer des royalties sur ses revenus nets, dans le cas de plus petits budget, pour garantir le paiement des royalties de leurs membres. Dans notre exemple nous avons calculé que les guildes reçoivent 15% des droits dérivés.

FINANCEMENT

35% par une mini major américaine (souvent le projet leur arrive par un studio) en contrepartie de tous les droits sur l'Amérique du nord, la Grande-Bretagne et l'Australie. Le distributeur US n'a pas communiqué le montant du P&A, mais nous estimons qu'il est de l'ordre de 1 M€, incluant les coûts liés aux ventes TV. Le distributeur US prend une commission de 30% sur les USA et 25% partout ailleurs, et aura une part de profit égale à 25% des revenus.

45% du budget sont apportés par un agent de ventes internationales pour *ROW*. L'agent de ventes prend une commission de 25% contre 30% du profit. L'agent de ventes investira 300 000 € en dépenses de marketing.

Utilisation d'un avantage fiscal canadien : 13% du bénéfice net pour la production après les dépenses obligatoires

Participation : a peu près 7%, incluant la participation du producteur du pool des acteurs et du packager. Le producteur aura 70% du profit net *ROW* et 75% après la récupération du distributeur sur le territoire américain. Souvent une part non négligeable de la participation est récupérée sur les économies, spécialement celles qui résultent d'une livraison plus rapide du film (nous n'avons pas pris cela en compte).

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Exploitation sur le territoire américain : la mini major veut organiser une exploitation modeste et utilise Sundance ou le festival du film de Toronto comme base de lancement. Souvent, cette mini-major a conclu un accord cadre sous la forme d'un *output deal* avec une télévision câblée, et peut, en partie, valoriser le film dans le cadre de ce deal. Les *output deal* des sociétés mères avec les télévisions anglaises serviront aussi à rémunérer le film.

ROW : ce sont les principaux territoires pour ce genre de films (c'est-à-dire avec un casting connu) : les *pay-TV* de France, d'Italie, et d'Allemagne achètent, avec ces trois territoires l'agent de vente récupérant l'essentiel de son MG. Le Japon constitue un bonus. La situation décrite ici a changé aujourd'hui avec la crise que traversent les *pay TV*.

PETIT FILM DE MINI-MAJOR

BUDGET : 7 M€

(dont 1 M€ de *P&A* pour le distributeur US et une dépense de 200 000 € du producteur délégué pour la filiale de production de la mini major)

Premier film du réalisateur, avec une petite part de profit comme bonus (3%)

Un scénariste reconnu, qui accepte une participation importante en contrepartie de 4% des profits.

Une société de production bien connue, contrôlée indirectement par la mini-major. Dans cet exemple, la société de production est celle de Laurence Bender, qui est l'outil de production de Miramax. Le producteur a droit à une part des profits de 5%

Un des acteurs principaux est bien reconnu sur le marché américain, avec un fort potentiel sur le marché international. Les acteurs travaillent en dessous de leurs tarifs normaux. C'est une faveur qu'ils font, soit au réalisateur, soit au producteur. Le fait que le film soit assuré d'une vraie exploitation nationale est une bonne motivation.

Pour les seconds rôles, de jeunes acteurs montants, qui ont joué dans les séries télé et qui désirent commencer une carrière dans le cinéma. L'agence de talents n'intervient pas dans ce cas-ci comme *packager*, et les ses clients travaillent à leurs tarifs. Dans certains cas, le tenant du rôle principal demande une participation au profit. Dans notre exemple, nous estimons cette part à 5%.

Un accord avec les guildes : le film doit respecter les agréments avec les guildes. Aucune avance ne sera exigée par les guildes qui faciliteront ainsi le financement du film. Nous estimons à 15% le versement sur les droits des produits dérivés.

FINANCEMENT

50% de la mini-major contre les droits Amériques du nord et GB (de plus en plus souvent, l'Australie fait partie du package). Les droits GB sont revendus à un distributeur local, avec lequel existe un *output deal* (Miramax / C4). Pour approximativement 15% du financement, la commission de distribution est de 25% et la part sur les profits mondiaux est de 50%

35% sont apportés par l'agent de ventes internationales *ROW*, en échange d'une commission de distribution égale à 25%, et d'une part sur les profits globaux de 50%

Participation 15%

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Territoire US : la mini major va mettre en œuvre une exploitation de taille moyenne et utilisera Toronto comme base de lancement. A l'appui d'un *output deal* avec une chaîne du câble, ils utiliseront une partie du deal pour le film.

ROW : c'est la principale exploitation pour ce type de film, qui bénéficie d'un casting prestigieux. La plupart de *pay TV* achèteront en France, en Italie, en Allemagne, et au Japon.

L'exploitation aux USA et le box office US auront un impact sur les ventes additionnelles et sur le bonus potentiel.

Il y a aussi un « effet Academy Awards » qui doit être pris en compte.

FILM DE MINI MAJOR A BUDGET MOYEN

BUDGET 20 M€

(ce budget inclut certains coûts de marketing de l'ordre de 500 000 € pour la campagne internationale, et un salaire pour le producteur délégué de 1 M€ pour la mini major et son partenaire associé)

Réalisateur irlandais reconnu, avec une rémunération de 800 000€, et 3% sur les profits.

Scénariste irlandais reconnu, avec une rémunération de 500 000€, et un droit à 3% sur les profits

Le film est produit par une mini major en association avec un producteur anglais et un producteur irlandais. Chacun a 3% des profits.

Deux des acteurs principaux (un anglais et un américain) ont une reconnaissance sur leur marché national et un fort potentiel sur le marché international. Ils ont accepté de travailler en dessous de leur tarif US. Le coût pour l'ensemble du casting est de 4 M€, chacun recevra 3% en part de profit.

Les autres acteurs sont reconnus sur le marché anglais, mais ont une faible valeur sur le marché américain, ils travaillent à leurs tarifs habituels.

Accord avec les guildes : le producteur a négocié un accord spécial avec les guildes puisque la production est délocalisée hors des USA. Nous estimons le taux des royalties à 10%.

FINANCEMENT

60% apportés par la mini major, l'investissement est divisé entre un MG sur l'Amérique du Nord et un MG ROW, la commission de distribution, la mini major aura une part des profits de 72% sur ROW après paiements des participations.

Un investissement de 25% par le producteur anglais en contrepartie des droits anglais. Comme le film correspond aux critères d'un film anglais selon les règles du DCMS (*Department of Culture, Media and Sports*), la moitié de cette somme (12,5% du budget total) est garantie par le système de *sales&lease back*. Le producteur a donc une part de profit de 20% sur les revenus nets ROW, officiellement, le film apparaît comme une production anglo-irlandaise.

12% apportés par la production irlandaise en contrepartie des droits irlandais. Comme le film correspond au critère d'un film irlandais par rapport à la section

481, cet investissement est couvert par un crédit d'impôt de 9% (le bénéfice réel sera réduit, compte tenu du niveau de budget du film). 3% du budget de l'investissement sont apportés par le *Irish Film Fund* en contrepartie de travaux réalisés en Irlande. Le producteur irlandais aura une part de profit *ROW* de 8% après le paiement des participations.

Participation : 3% du salaire du producteur délégué

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Territoire US : La mini major va mettre en œuvre une exploitation étendue, elle utilisera Toronto pour lancer son film

ROW : c'est le principal territoire pour ce type de comédies romantiques. La Grande-Bretagne est un marché potentiellement fort avec un premier rôle célèbre. L'exploitation aux USA et en Angleterre aura un fort impact sur les ventes additionnelles et sur le bonus potentiel.

Il y aura aussi un « effet academy/emmy awards » qui doit être pris en compte notamment pour des sociétés comme Miramax ou SPC.

FILM STUDIO A PETIT BUDGET

BUDGET 12 M €

Réalisateur avec une expérience en télévision. Sa rémunération est de 300 000 €/ Il a en outre un pourcentage sur les profits de 3%.

Scénariste avec une petite expérience. Il dispose d'un renfort fourni par l'équipe d'écriture du Studio. Sa rémunération est de 300 000 € et il a un pourcentage sur les profits de 2 %.

Le film est entièrement produit par le studio, qui l'a confié à un producteur maison. Il travaille en échange d'un « petit » montant de 200 000 €, et d'un pourcentage sur les bénéfices de 2 %.

Les acteurs ont en moyenne 20 ans. Ils viennent de la télévision. Ils perçoivent un « petit » cachet. Le film produit représente pour eux une opportunité de se lancer dans le cinéma.

Guilde : le film est couvert par les accords cadres entre les guildes et les grands Studios. Par conséquent, nous avons estimé le montant des *guild residuals* à 15%.

FINANCEMENT

Le film est financé à 100 % par le studio.

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Sur le marché domestique, en fonction des perspectives de recettes qu'il offre, le film peut sortir en salles (*feature film*), ou directement en vidéo. (*direct to video film*)

Le studio ne s'attendant pas au succès de ce film, avait vendu les droits *flat* à un agent de ventes contre une somme forfaitaire de 5%, et avait même consenti l'avance des dépenses de distribution à l'étranger. Parfois, le studio vend les droits pour l'étranger, alors qu'il ne croit pas au potentiel du film sur le marché international. Dans notre exemple, une telle décision a réduit la part des revenus du studio, car il a rémunéré un agent de ventes et n'a pas exploité le film à travers son propre réseau de sous-distributeur étrangers, auprès desquels il bénéficie de conditions commerciales préférentielles (notamment au regard des rémunérations perçues par ces sous-distributeur).

NB : nous avons utilisé les chiffres des ventes de l'un des films récents les plus rentables dans cette catégorie.

FILM DE STUDIO A MOYEN BUDGET

BUDGET : 70 M€

Scénariste/réalisateur avec une seule expérience sur un long-métrage, mais une solide maîtrise des effets spéciaux. Sa rémunération est de 1 500 000 €, complétée par un pourcentage de 3% sur les profits.

Le studio a engagé un producteur très en vue. Sa rémunération est de 3 M€ et il perçoit un pourcentage de 5% sur les profits.

Le film est produit par le Studio en association avec un distributeur/financier australien. La production et les effets spéciaux, aussi bien que d'autres talents, sont d'origine australienne, ce qui a pour effet de rendre le film éligible aux déductions fiscales australiennes. Le film aurait été plus onéreux s'il avait été entièrement produit aux Etats Unis (le coût de la production hors d'Australie aurait été supérieur de 30 %)

Acteurs connus mais pas de grande star. Le budget total des acteurs est de 6 M€.

Le producteur a négocié avec les Guildes un arrangement spécial, la production se déroulant à l'extérieur des Etats Unis. Nous estimons le *Guild residual* à 10%.

FINANCEMENT

70 % par le studio, qui conserve les droits sur le marché nord américain. L'investissement du Studio est réparti à 50/50 entre une avance américaine et un MG ROW. Le studio se rémunère à 15%, en sus de ses propres arrangements avec son réseau étranger de sous-distributeurs et affiliés (la rémunération de distribution peut être plus élevée)

30 % par le distributeur/financier australien qui conserve les droits sur l'Australie et bénéficie d'un pourcentage de 20 % sur les profits ROW. Un tiers de l'investissement australien est couvert par la déduction fiscale.

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Sur le marché domestique, le film se positionne comme une machine à effets spéciaux. Il attire un public jeune et possède un potentiel pour devenir le film « à voir ».

Le studio exploite directement le reste du monde, avec pour exception le marché australien réservé.

FILM DE STUDIO : GROS BUDGET

HYPOTHESE DE PROFIT

Pourcentage des revenus nets: 36 %

Pourcentage de revenus bruts (idem que les droits dérivés) réduits de 30 M€.

BUDGET : 150 M€

(incluant la participation des talents : 20 M€)

NB : c'est l'un des films les plus coûteux jamais produit.

Scénariste très expérimenté. Il perçoit une rémunération de 2 000 000 € et un pourcentage de 1 % sur les profits nets.

Réalisateur très expérimenté. Il perçoit une rémunération de 5 000 000 €. Il a accepté de réduire sa rémunération à 3 000 000 €, en échange d'un droit sur les profits bruts pour le même montant, et un pourcentage de 5% sur les profits nets.

Le film est complètement produit par le Studio en association avec un producteur délégué très renommé, dont la rémunération est de 7 000 000 €. Ce dernier a accepté de réinvestir cette rémunération en totalité contre un droit sur les profits bruts du même montant et un pourcentage sur les profits nets de 10 %.

Le producteur délégué a su attirer plusieurs acteurs de classe A dans ce film. Les coûts de production étant extrêmement élevés, certains des acteurs principaux ont accepté de réduire largement leur rémunération (cette réduction s'élève globalement à 20 M€) en échange d'un pourcentage sur les profits bruts pour un même montant et un pourcentage sur le profit net de 20 %.

Guilde : le film est couvert par l'accord général liant la Guilde et le studio. Nous avons calculé sur une base de *guild residual* de 15%.

FINANCEMENT

100 % par le studio.

PERSPECTIVES COMMERCIALES

Le film doit atteindre 200 M€ au box office sur son marché domestique pour pouvoir prétendre atteindre l'équilibre. Le studio dépensera au moins 60 M€ en *P&A* pour la sortie en salle et vidéo.

Le studio exploite directement le film. En raison du montant élevé de participation des talents sur les profits nets, les coûts de distribution ont été

réduits à un minimum de fonctionnement de 5%. La rémunération des distributeurs affiliés a également été négociée au plus bas.

**XI. DESCRIPTION DE PROFILS DE FILMS
CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON EUROPEEN**

L'exigence de confidentialité quant aux données qui nous ont été fournies ne nous permet pas de nommer les films, ni de fournir aucun élément susceptible de permettre l'identification de ces œuvres. C'est donc à dessein que ne sont fournies dans les exemples ci-dessous que des éléments purement factuels et financiers.

Toutefois, il s'agit, dans tous les exemples décrits ci-dessous, de films existants pour lesquelles des producteurs, distributeurs et/ou agents de vente nous ont fourni de l'information précise.

PETIT BUDGET, PRODUCTEUR INDEPENDANT PAYS A FORTE CAPACITE DE PRODUCTION

Il s'agit d'une des très bonnes surprises commerciales de ces dernières années dans son pays d'origine. Un film à petit budget sans grandes vedettes, mais qui a su rencontrer son public. Quelques facteurs peuvent contribuer à expliquer cette alchimie.

FICHE TECHNIQUE

Le réalisateur est inconnu du grand public. Quant aux quatre acteurs principaux, ils jouissent d'une petite notoriété, mais ne peuvent pas être considérés comme des vedettes. Cependant, l'histoire est bonne, et le film, bien épaulé par son distributeur et par la chaîne qui l'a financé fait un passage remarqué au festival de Cannes. Ni le réalisateur ni l'acteur principal ne de la même nationalité que le film, mais tous deux sont ressortissants d'autres Etats membres de l'Union européenne. En revanche, le film a été produit et tourné intégralement dans son pays d'origine.

BUDGET

Il s'agit d'un film à petit budget (un peu moins de 3 millions d'euros). L'absence de vedettes et la nature de l'intrigue (peu de décors, peu ou pas d'effets spéciaux) permettent de consacrer 81% du budget au *below the line*. Seulement 2% du budget a été consacré à l'écriture contre 10% aux acteurs principaux.

FINANCEMENT

Il s'agit d'une œuvre très bien financée. La moitié du budget (50,53%) provient des pré-ventes au distributeur salle (2,63%), à l'éditeur vidéo/DVD (3,16%), à une chaîne de Pay TV (26,32%) et à une chaîne de Free TV coproductrice (18,42%).

Cette dernière a d'ailleurs investi plus d'argent en préachat qu'en co-production (5,26%). En revanche, elle a suffisamment bien négocié son accord de coproduction pour se situer en bonne position dans la répartition des recettes.

Près d'un cinquième du financement (18,42%) provient de l'aide publique nationale. Il n'y a pas de financement régional ou européen.

Un organisme financier complète le financement pour 7,89%.

In fine, le producteur délégué, qui n'a pas d'autre coproducteur que la chaîne, n'a du déboursé que 17,89% du budget.

ECONOMIE DU FILM

Il est tout d'abord intéressant de noter que le budget de P&A est équivalent à 38% du budget du film. Le distributeur a donc pressenti que la notoriété acquise par le film notamment lors du festival de Cannes ne suffirait pas et a consenti un large effort de promotion, qui a été récompensé par le succès en salle de l'œuvre.

Finalement, il s'agit du deuxième film européen le plus rentable de l'échantillon, ce film ayant réussi à générer des profits au Box Office, puis à se vendre en vidéo DVD avec une sortie proche du Noël de l'année suivante. L'œuvre est d'ailleurs toujours en train de réaliser des profits, puisqu'il s'agit d'un des films les plus récents de l'échantillon.

Il est toutefois aussi important de noter qu'avec les frais importants engagés en P&A, le distributeur est le dernier bénéficiaire du succès du film après la chaîne, le producteur délégué et l'organisme financier.

Le film a correctement marché dans le reste de l'Europe, où il a réalisé 12% du total de ses entrées en salle. Mais la recette internationale ne représente à ce jour que 4% des recettes globales.

BUDGET MOYEN, PRODUCTEUR INDEPENDANT PAYS A FORTE CAPACITE DE PRODUCTION

FICHE TECHNIQUE

Il s'agit ici d'un film tourné en langue anglaise et conçu avant tout, mais pas uniquement, pour le marché américain. C'est donc à l'export qu'il va, à terme, réaliser la majorité de ses recettes. Il s'agit pourtant du premier film de cinéma du réalisateur et les acteurs, s'ils ont une petite réputation, ne sont pas pour autant des stars internationales. Mais ce film s'inscrit dans le sillage des comédies sociales anglo-saxonnes, très en vogue, et jouit par conséquent d'un budget confortable d'un peu plus de 5,5 millions d'euros. Il est produit par une petite société, mais distribué dans son pays d'origine par une filiale de major américaine. Les ventes internationales sont prises en charge par une société anglaise.

FINANCEMENT

Le producteur s'est contenté de faire financer le film sans payer de sa poche. Il a cependant mis son salaire en participation, ainsi que les acteurs principaux, ce qui représente près d'un dixième du budget du film (9,43% exactement).

Le film a été bien pré-vendu, pour près de la moitié du budget (47,91%), pour la salle dans certains territoires européens non nationaux, et à un bouquet satellitaire.

Le bouquet satellitaire qui a pré-acheté le film a également investi pour un montant équivalent en tant que co-producteur (22,86%).

Enfin, un *gap financer* complète le financement, soit 19,8%.

ECONOMIE DU FILM

Ce film a surtout bien marché aux Etats-Unis, où il a réalisé près du tiers de ses recettes (30%). Il a également généré des profits en Australie et en Nouvelle-Zélande (de l'ordre de 3%), mais également en Espagne et en Italie (6,75% des recettes au total). Mais c'est tout de même sur le territoire national qu'il a rencontré le plus de succès, avec 52,11% des recettes.

Globalement, l'opération financière a été couronnée de succès, et l'indice de rentabilité est de 177% (donc nous estimons que le film a rapporté à ce jour 1,77 fois ce qu'il a coûté), mais potentiellement il sera encore beaucoup plus rentable après trois années supplémentaires d'exploitation.

Tous les intervenants ont gagné de l'argent. Pour le producteur délégué, tout l'argent qui est rentré est de l'argent "bonus" après qu'il ait récupéré son investissement en participation, soit un indice de rentabilité de 675%.

Quant au distributeur national, il a couvert son investissement en *P&A* à 262%.

La chaîne, si l'on tient compte de son investissement global (pré-achat + co-production) est remboursée à 133% et le *gap financier* à 161%.

PETIT BUDGET, PRODUCTEUR INDEPENDANT PAYS DE PRODUCTION IMPORTANT

FICHE TECHNIQUE

Ce film a été produit en 1997 par un réseau de producteurs connus, ayant 10 films à leur actif. Le budget entre dans la catégorie 1 (moins de 3 millions €). Le casting est composé de comédiens connus nationalement. Le film a été présenté dans six festivals, dont Toronto et le festival de Cannes où il a obtenu un prix d'interprétation.

BUDGET

Le *above the line* représente 23,9% du budget, dont 46 % vont au réalisateur/scénariste. Les frais financiers atteignent 2,8% et les frais généraux 108 000€, soit 8,8 % du budget total.

FINANCEMENT

Le producteur principal apporte 40,08% du financement. Une chaîne entre en coproduction à hauteur de 8,74%. 51,18% du financement est apporté ensuite par les pré ventes à une chaîne de pay TV (37,4% du financement) et à une chaîne en clair (13,78%). Ces pré-ventes sont rendues possibles par la renommée du casting et du réalisateur.

ECONOMIE DU FILM

Le film et ses entrées en salle : 2 620 000 sur le pays d'origine et 514 000 en Europe, principalement dans les pays francophones et en Italie.

L'essentiel des recettes est réalisé en 1998 (86 000 €) et en 1999 (47 000 €), toujours grâce à l'exploitation en salles et 112 000 en 2000. Le film, qui est commercialisé à l'étranger par un agent de ventes, totalise 54 000€ de recettes internationales.

GROS BUDGET MINI MAJOR EUROPEENNE

FICHE TECHNIQUE

Produit en 1999, ce film entre dans la catégorie de budget 4 (plus de 10 m€). Le film a été présenté dans plusieurs festivals.

Le réalisateur est connu et le casting reconnu internationalement. Le producteur emblématique est adossé à un grand groupe.

Il s'agit d'une coproduction européenne avec des producteurs de deux des pays européens qui produisent le plus.

BUDGET

Le *above the line* représente 14,4% du budget, dont 1,5 millions d'€ pour le script et 3,6 millions d'€ pour les trois principaux acteurs.

Le *Below the line* est de 33,5 millions d'€, dont une très grosse partie est consacrée aux effets spéciaux.

FINANCEMENT

40% du budget sont apportés par les producteurs et 52% par les financements provenant du secteur (distributeurs, 40% et 12% pour l'exploitation vidéo/DVD).

Les 8% restants sont apportés par les mécanismes financiers publics européens.

RESULTATS

Le film a connu un vrai succès d'exploitation en salle, et des ventes vidéo/DVD conséquentes. Une *sequel* a été mise en chantier, et a également connu un grand succès.

PETIT BUDGET PAYS A FAIBLE CAPACITE DE PRODUCTION AIRE LINGUISTIQUE REDUITE

FICHE TECHIQUE

Le budget entre dans la catégorie 1 (moins de 3 millions d'€)
Ce film a été produit en 1999 par un jeune producteur ayant deux films à son actif. Il a été tourné dans la langue régionale.

BUDGET

18,3% de *above the line*, dont 67 000€ pour le premier rôle et 49 579€ pour le réalisateur.

La structure de *below the line* comprend 5% de frais financiers et 10 % de frais généraux et d'imprévus.

Les frais financiers représentent 4,5% du budget.

FINANCEMENT

Quatre sociétés de production indépendantes apportent 6,61% du budget. 10% sont apportés en participation par le producteur et l'auteur.

19,48% du financement sont amenés par un à-valoir du distributeur, un pré achat d'une chaîne cryptée et des pré-ventes aux chaînes nationales en clair. 56,52 % de financement provient des aides publiques, dont 19% d'Eurimages et le solde d'aides nationales.

ECONOMIE DU FILM

Le film obtient en salles 8 800 entrées dans son pays d'origine, 38 713 entrées en Europe, et aucune hors d'Europe.

Ses recettes se montent à 393 589 € en 1999, 36 000 € en 2000 et 44 000 € en 2001.

Le montant des recettes permet de couvrir les investissements des co-producteurs délégués.

XII. SOURCES

- **The European Union**

Web : <http://europa.eu.int/>

Web : http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/index_fr.html

Media + Technical Assistance Office : : www.d-and-s.com

- Eurimages : <http://culture.coe.fr/Eurimages/indexfr.htm>
- European Audiovisual Observatory : www.obs.coe.int
- Database Lumière : <http://lumiere.obs.coe.int/web/en/search.php>
- Database Korda : <http://korda.obs.coe.int/web/fr>
- Europa Cinemas : www.europa-cinemas.org
- IMDB : <http://imdb.com>
- Media Salles :: www.mediasalles.it
- Cinecitta : www.cinecitta.it

- The national institutions (see below the analysis per country)

- **Austria**

3 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)

National body : Ministère des Affaires Economiques

Other : Austrian Film Commission (Web : www.afc.at)

Other : Fachverband der Audiovisions-und Filmindustrie Österreich

Other statistical body : Österreichische Gesellschaft für Filwissenschaft,

Kommunikations- und Medienforschung

Media Desk Austria (Web : www.mediadesk.at)

- **Belgium**

2 films to analyse, 1 type of films (100% national + maj.)

National bodies :

Other : Flanders Image (Web : www.flanders-image.com)

Other : Wallonie-Bruxelles Images (Web : www.cfwb.be/wbi)

Other : Association Belge des Distributeurs de Films (A.B.D.F.)

Media Desk Belgique Communauté française de Belgique (Web : www.cfwb.be/mediadesk/index.htm)

Media Desk Belgie Vlaamse Gemeenschap (Web : www.mediadesk-vlaanderen.be)

- **Denmark**

4 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)

National body : Danish Film Institute (Web : www.dfi.dk)
Other : Danmarks Statistik
Media Desk Danmark (Web : www.mediadesk.dk)

- **Finland**

3 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Finnish Film Foundation (Web : www.ses.fi)
Media Desk Finland (Web : www.ses.fi/mediadesk)

- **France**

26 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Centre National de la Cinématographie (CNC) (Web : www.cnc.fr)
Other : CSA (Web : www.csa.fr/html/liens.htm)
Other : Le Film Français (Web : www.lefilmfrancais.com)
Other : News (Web : www.satellifax.com)
Other : Unifrance (Web : www.unifrance.org)
Media Desk France (Web : www.mediadesk.com.fr)
Media Antenne Strasbourg (Web : www.strasbourg-film.com)

- **Germany**

10 films to analyse, 2 types of films (100% national, co-productions)
National body : Film Förderung Anstalt (F.F.A.)
Other : Export-union des Deutschen films (Web : www.german-cinema.de)
Other : (Web : www.medias-allemande.com)
Other : Spitzenorganisation der Filmwirtschaft e.V.
Media Desk Deutschland (Web : www.mediadesk.de)
Media Antenne Munich (Web : www.mediadesk.de)
Media Antenne Düsseldorf (Web : www.mediadesk.de)
Media Antenne Berlin-Brandenburg (Web : www.mediadesk.de)

- **Greece**

1 film to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Greek Film Centre (Web : www.gfc.gr)
Other : Intitut Hellénique de l'Audiovisuel
Media Desk Hellas (Web : www.mediadesk.gr)

- **Ireland**

1 film to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Irish Film Board (Web : www.filmboard.ie)
Media Desk Ireland (Web : www.iftn.ie/mediadesk)
Media Antenne Galway (Web : www.iftn.ie/mediadesk)

- **Italy**

14 films to analyse, 2 types of films (100% national, maj.co-productions)

National body : Associazione Nazionale Industrie Cinematografiche ed Affini (ANICA), Ministero per I Beni e le Attività Culturali
Other : Focus Italy (Web : www.focusitalyonline.com)
Other : Italia Cinema (Web : www.tamtamcinema.com)
Other : Italian Institute for Foreign Trade (Web : www.ice.it)
Other : S.I.A.E.
Media Desk Italia (Web : www.mediadesk.it)
Media Antenne Torino (Web : www.antennamedia.to.it)

- **Luxembourg**

1 film to analyse, 2 types of films (100% national, min. co-productions)
National body : Centre National de l'Audiovisuel
Other : Film Fund of the Grand-Duchy of Luxembourg (Web : www.filmfund.lu)
Media Desk Luxembourg (Web : www.mediadesk.lu)

- **Netherlands**

3 films to analyse, 1 type of film (.co-productions)
National body : Nederlandse Federatie voor de Cinematografie (NFC) (Web : www.nfc.org)
Other : Dutch Federation of Film Professionals
Other : Holland Film (Web : www.hollandfilm.nl)
Media Desk Nederland (Web : www.mediadesk.nl)

- **Portugal**

1 film to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Instituto do Cinema Audiovisual e Multimédia (ICAM) (Web : www.icam.pt)
Media Desk Portugal (Web : www.webpt.net/mediadeskpt/)

- **Spain**

9 films to analyse, 4 types of films (100% national, maj. co-productions, co-productions 50-50, min. co-productions)
National body : Instituto de la Cinematografía y de las Artes Audiovisuales (ICAA) (Web : www.mcu.es/cine), Ministerio de Educación, Cultura y Deporte
Other : Federación de Asociaciones de Productores Audiovisuales Españoles
Other : Instituto Español de Comercio Exterior
Media Desk España (Web : www.mediadeskspain.com)
Media Antenne Barcelona (Web : www.media-cat.com)
Media Antenne San Sebastian (Web : www.mediaeusk.org)
Media Antenne Sevilla (Web : www.antenamediaandalucia.com)

- **Sweden**

4 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min. co-productions)
National body : Swedish Film Institute (Web : www.sfi.se)
Media Desk Sverige (Web : www.sfi.se/mediadesk)

- **United Kingdom**

11 films to analyse, 6 types of films (100% national, maj. co-productions, co-productions 50-50, min. co-productions, US production, other foreign production)
National body : Department for Culture, Media & Sport (D.C.M.S.)
Other : British Council (Web : www.britfilms.com)
Media Desk UK (Web : www.mediadesk.co.uk)
Media Antenne Glasgow (Web : www.mediadesk.co.uk)
Media Desk UK/Media Service Northern Ireland (Web : www.mediadesk.co.uk)
Media Antenne Cardiff (Web : www.mediadesk.co.uk)

- **Iceland (EEA)**

1 film to analyse, 2 types of films (100% national, co-productions)
National body : Icelandic Film Fund (Web : www.iff.is)
Other statistical body : Statistics Office of Iceland
Media Desk Island (Web : www.centrum.is/mediadesk)

- **Norway (EEA)**

2 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min co-productions)
National body : Norwegian Film Institute (Web : www.nfi.no)
Other : National Association of Municipal Cinemas Filmens Hus
Media Desk Norge (Web : www.nfi.no/mediadesk/)

- **Czech Republic (Applicant country)**

2 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min co-productions)
National body :
Other : Audiovisual Producer's Association (APA) (Web : www.apa.iol.cz)

- **Hungary (Applicant country)**

3 films to analyse, 3 types of films (100% national, maj. co-productions, min co-productions)
National body :
Other : Magyar Filmunió (e-mail : filmunio@elender.hu)